

On observe, selon le SRCE IDF, que la zone d'étude immédiate est située dans un secteur fortement dominé par les espaces urbanisés, **en marge de deux continums de la trame verte** : un corridor écologique arboré à fonctionnalité réduite au nord (zone d'étude rapprochée) et d'un corridor fonctionnel des milieux ouverts herbacés au sud (zone d'étude éloignée). Une portion nord de la zone d'étude éloignée est **traversée par la Seine, continuum de la trame bleue**.

Sur le pourtour nord de la zone rapprochée (et au-delà) existe un réservoir de biodiversité d'importance régionale, représenté par une partie des étangs de la ZNIEFF de type 2 n°91000003 « Vallée de Seine de Saint-Fargeau à Villeneuve-Saint-Georges ».

Le futur projet devra prendre en compte ces objectifs identifiés dans le SRCE, et ainsi préserver les îlots de biodiversité et les continuités écologiques existantes déjà fragilisées au sein d'un secteur urbain particulièrement dense.

4.5.3 Fonctionnement écologique de la zone d'étude et enjeux

□ Zone d'étude immédiate

La zone d'étude immédiate est essentiellement constituée de secteurs très urbanisés, puis secondairement de parcs urbains dont certains avec alignements d'arbres ou plantations horticoles, de gazons très entretenus : leurs fonctionnalités écologiques sont donc très réduites.

Seuls les chiroptères utilisent régulièrement certains de ces milieux pour la chasse, le transit secondaire voire le gîte (si existence d'arbres propices).

Toutefois, un espace plus « naturel » réside dans un ensemble de friches au sud de la zone, qui abrite une diversité floristique et faunistique ordinaire importante : plusieurs espèces d'oiseaux et d'insectes à enjeux notables et protégées, qui s'y nourrissent et s'y reproduisent.

□ Zone d'étude rapprochée

Les utilisations des habitats sur la zone d'étude sont les suivants :

○ Friches vivaces

Cet ensemble de friches, macro-habitat fortement contributeur de diversité floristique ordinaire, joue le rôle de zone d'alimentation et de reproduction pour la **Linotte mélodieuse** et un **secteur d'hivernage** important pour **de nombreux passereaux**. Il abrite également une population de **Lézard des murailles**. C'est enfin le seul secteur de la zone d'étude immédiate qui comporte des **enjeux notables du côté des insectes**, dont l'essentiel de la population locale du **Grillon d'Italie**.



Grande friche vivace au sud-est
Photos prises dans la zone d'étude – ECOTER 2018



Autre vue de la même friche
Photos prises dans la zone d'étude – ECOTER 2018

○ Parcs et espaces verts urbains

Quelques arbres-gîtes potentiels sont dispersés au sein des espaces verts arborés, qui peuvent être favorables à des espèces à faible enjeu comme la Pipistrelle commune. Ces espaces restent peu attractifs pour l'essentiel de la faune et de la flore.

Notons que d'autres situés en zone d'étude rapprochée le sont davantage, soit parce qu'ils sont un peu plus boisés et de ce fait propices à l'**Écureuil roux** ; soit parce que certaines zones peu entretenues laissent la végétation s'exprimer et conviennent alors mieux à **certains insectes**.



Espace vert mixte

Photos prises dans la zone d'étude – ECOTER 2018



Espace vert avec alignement de grands arbres

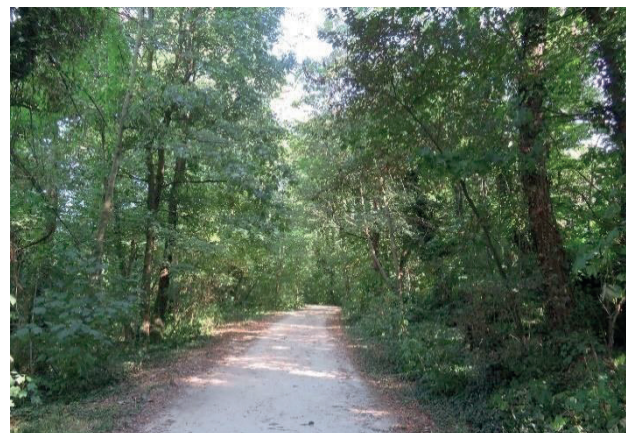
Photos prises dans la zone d'étude – ECOTER 2018

○ Secteurs boisés et lisières arborées (zone d'étude rapprochée)

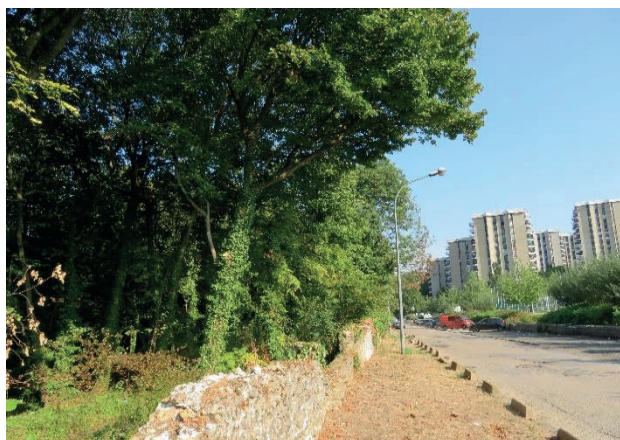
Situés au nord et secondairement à l'est et au sud-ouest de la zone d'étude rapprochée, ces habitats jouent un rôle dans la reproduction et l'alimentation de **plusieurs oiseaux**. Le **Bouvreuil pivoine** niche dans la zone arborée près du fossé alimenté au sud-ouest, tandis que le **Pic épeichette** est potentiellement nicheur dans le bois au nord. Certains arbres fournissent des gîtes et les lisières et pistes en contexte forestier des **corridors de chasse et/ou transit aux chiroptères**, comme la Noctule de Leisler, le Murin à moustaches, la Pipistrelle commune, etc. Ces habitats en périphérie de la zone d'étude immédiate ont donc un **rôle fonctionnel important**, y compris comme **axes de déplacement de la faune**. Le bois au nord est d'ailleurs un corridor de la **trame verte francilienne**.



Lisière arborée en marge d'une friche au sud-ouest, où niche le Bouvreuil pivoine - Photos prises dans la zone d'étude – ECOTER 2018



Bois de feuillus au nord où niche potentiellement le Pic épeichette et dont les pistes constituent des zones de chasse et de transit pour les chiroptères
Photos prises dans la zone d'étude – ECOTER 2018



Lisière du même bois, autre zone de chasse et de transit pour les chiroptères
Photos prises dans la zone d'étude – ECOTER 2018



Autre vue de la même lisière
Photos prises dans la zone d'étude – ECOTER 2018

○ Étangs (lac de l'Arbalète, nord de la zone d'étude rapprochée)

Ces habitats revêtent surtout un intérêt pour les **oiseaux**, notamment pour la **Sterne pierregarin** qui y vit (chasse, nidification potentielle). Des chiroptères communs y chassent, comme les **pipistrelles**. Plusieurs espèces communes d'**odonates** s'y reproduisent et possiblement une espèce à enjeu faible, la **Libellule fauve** ; constituant ainsi des milieux de vie favorisant la biodiversité ordinaire à moins ordinaire pour ce groupe.



Vue sur le lac de l'Arbalète, très propice à la Sterne pierregarin
Photos prises dans la zone d'étude – ECOTER 2018



Gros plan sur une zone à Iris des marais du même lac, secteur favorable à certains odonates - Photos prises dans la zone d'étude – ECOTER 2018

○ Fossé alimenté (sud-ouest de la zone d'étude rapprochée)

Ce fossé constitue un milieu de vie pour les **amphibiens**, puisque le **Triton palmé** s'y reproduit. Il s'agit en outre d'une rare pièce d'eau pour la faune.



Vue du fossé alimenté, habitat du Triton palmé
Photos prises dans la zone d'étude – ECOTER 2018



Autre vue plus tardive
Photos prises dans la zone d'étude – ECOTER 2018

○ Autres secteurs

Les autres secteurs sont représentés par les bâtiments d'habitation, industriels et commerciaux, les routes, les parkings, les étroites bandes de gazons très entretenues, etc., pour la majorité de très faible intérêt et fonctionnalité écologique.

Soulignons tout de même qu'un gazon urbain au nord de la zone d'étude immédiate abritait une dizaine de pieds de **Renoncule à petites fleurs**, espèce floristique à enjeu fort. Il s'agit cependant d'un habitat secondaire pour cette espèce.

Les corniches en haut des immeubles peuvent constituer des gîtes pour les **pipistrelles**.



Bâtiment, haie et gazon très entretenu*
Photos prises dans la zone d'étude – ECOTER 2018



Route et parking
Photos prises dans la zone d'étude – ECOTER 2018

La zone d'étude immédiate est essentiellement constituée de secteurs très urbanisés, puis secondairement de parcs urbains dont certains avec alignements d'arbres ou plantations horticoles, de gazons très entretenus : leurs fonctionnalités écologiques sont donc très réduites.

Seuls les chiroptères utilisent régulièrement certains de ces milieux pour la chasse, le transit secondaire voire le gîte (si existence d'arbres propices). Toutefois, un espace plus « naturel » réside dans un ensemble de friches au sud de la zone, qui abrite une diversité floristique et faunistique ordinaire importante : plusieurs espèces d'oiseaux et d'insectes à enjeux notables et protégées, qui s'y nourrissent et s'y reproduisent.

La zone d'étude rapprochée, outre le fait de présenter des milieux plus favorables à d'autres espèces faunistiques à enjeux (e.g. autres friches, étangs, fossé alimenté), constitue également des corridors écologiques notables pour la faune, mammifères notamment, au niveau des zones boisées. La marge nord de la zone d'étude immédiate est concernée par l'un de ces corridors, qui est mentionné dans la trame verte du SRCE.

La zone d'étude comporte trois corridors notables.

Avec des enjeux forts :

- **Bois de la zone d'étude rapprochée et ses lisières** : situé à côté des lacs de l'Essonne et mentionné dans la trame verte, il s'agit du corridor écologique arboré le plus fonctionnel aux proches abords de la zone d'étude immédiate. Il traverse essentiellement le bois de l'Arbalète, présent dans la zone rapprochée. Cet espace présente un enjeu fort.

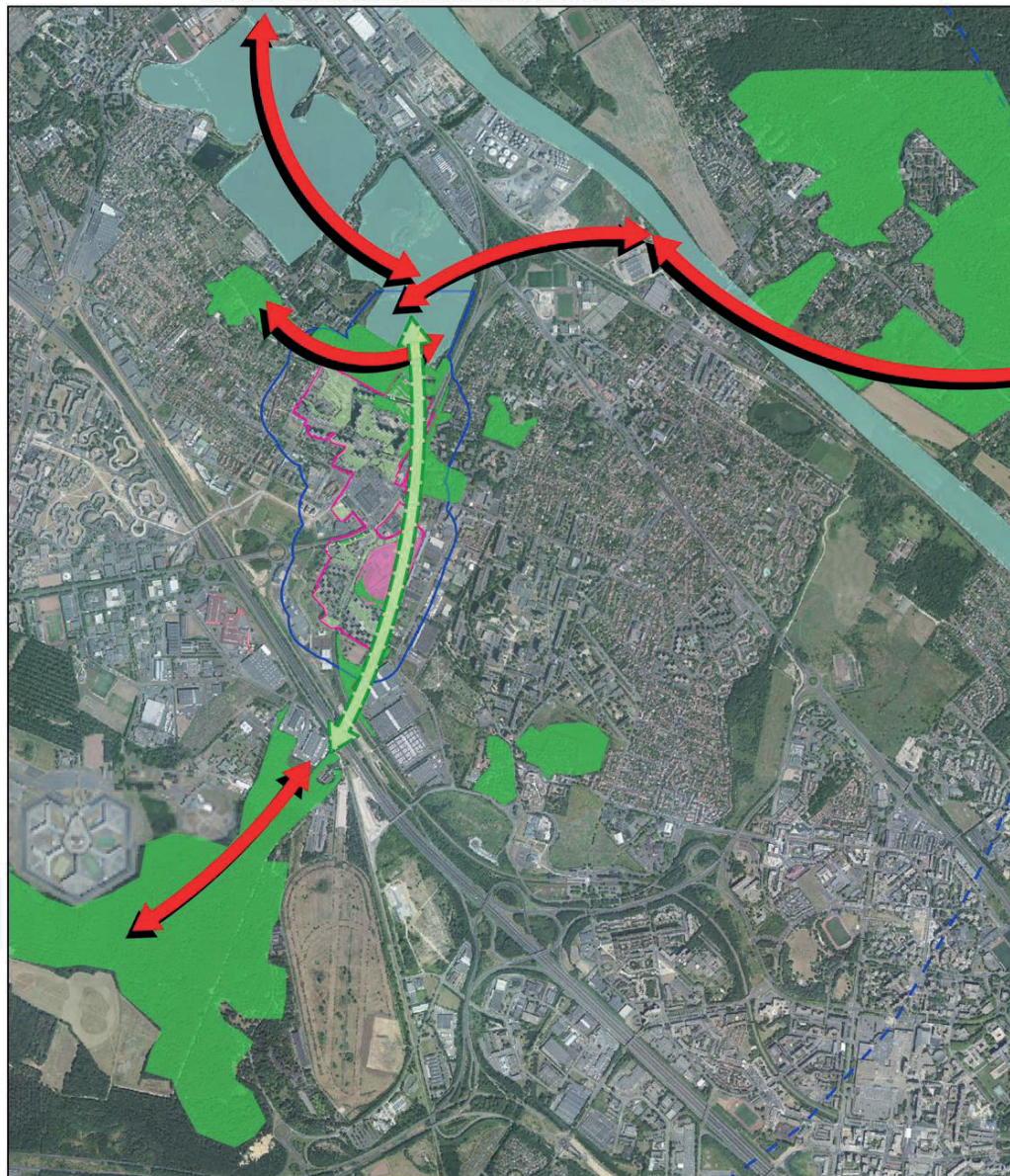
Avec des enjeux modérés :

- **Alignements de grands peupliers** : corridor écologique secondaire en marge sud, le long de ces peupliers et de secteurs plus végétalisés (parcs peu entretenus et friches dans la zone rapprochée). Cet espace présente un enjeu modéré.
- **Corridor sur un axe nord-sud à renforcer** : un corridor secondaire s'appuyant sur les alignements d'arbres, coulées vertes, espaces verts urbains, friches et boisements du quartier permet de relier les espaces à plus forte naturalité situés au nord et au sud du territoire. Ce corridor diffus est à recréer en certains secteurs et à renforcer sur les quelques milieux naturels relictuels.



INITIATION D'UNE OPERATION D'AMENAGEMENT DANS LE CADRE DE LA CONVENTION ANRU AU TITRE DE L'ORCOD-IN DE GRIGNY 2 SUR LA COMMUNE DE GRIGNY (91) - EPF
VOLET NATUREL DE L'ETUDE D'IMPACT

LOCALISATION DES ENJEUX DE FONCTIONNALITE A L'ECHELLE TERRITORIALE



Légende

Zones d'études

- Zone d'étude immédiate
- Zone d'étude rapprochée (tampon 150 m)

Espaces naturels

- Boisements
- Espaces verts urbains
- Friches
- Alignements d'arbres
- Milieux aquatiques de surface

Corridors écologiques

- Corridor principal à préserver
- Corridor diffus à renforcer

Echelle : 1/25 000
0 200 400 m

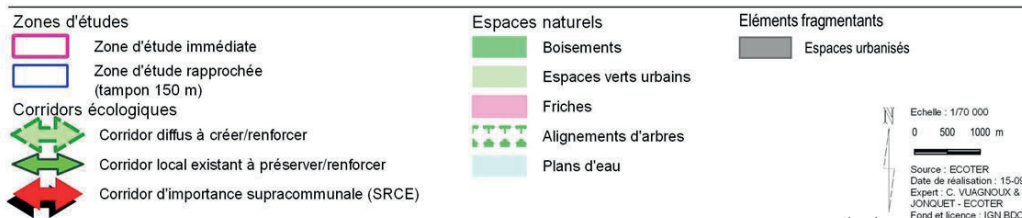
Source : ECOTER
Date de réalisation : 00-00-2018
Expert : EXPERT - ECOTER
Fond et licence : IGN BDORTHO



INITIATION D'UNE OPERATION D'AMENAGEMENT DANS LE CADRE DE LA CONVENTION ANRU AU TITRE DE L'ORCOD-IN DE GRIGNY 2 SUR LA COMMUNE DE GRIGNY (91) - EPF
VOLET NATUREL DE L'ETUDE D'IMPACT
LOCALISATION DES ENJEUX DE FONCTIONNALITE A L'ECHELLE LOCALE



Légende



Echelle : 1/70 000
0 500 1000 m
Source : ECOTER
Date de réalisation : 15-09-2020
Expert : C. VILKINOUX & C.
JONQUET - ECOTER
Fond et licence : IGN BDORTHO

Figure 65 - Fonctionnalités écologiques à l'échelle de la zone d'étude (Source : ECOTER 02/2022)

In fine, vis-à-vis de l'enjeu des continuités, le moindre espace végétalisé a dans ce secteur son importance dans le déplacement des espèces, notamment les boisements, les arbres isolés et les alignements d'arbres. Ils constituent des éléments de transition essentiels au déplacement des espèces pour rejoindre les différents réservoirs de biodiversité du secteur. Plus encore, cette matrice résiduelle doit être identifiée comme la base

pour une reconstruction sur le long terme d'un réseau écologique sur la commune de Grigny et les alentours. Le projet ici analysé est en cela une opportunité unique.



L'ESSENTIEL – TRAMES VERTES ET BLEUES ET FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES

Grigny 2 est un secteur très urbanisé qui présente toutefois des milieux favorables aux espèces faunistiques à enjeux (ex : friches, fossé alimenté), qui constituent des corridors écologiques notables pour la faune. En particulier le bois de l'Arbalète, au nord de la zone d'étude présente un fort enjeu écologique. Une réflexion s'engage actuellement sur le bois de l'Arbalète et sa requalification pour les habitants des secteurs voisins. Des expertises complémentaires seront menées pour accompagner l'élaboration d'un projet notamment un inventaire faune-flore fortement détaillé.

Les alignements de grands peupliers présentent également des enjeux écologiques, plus modérés.

Le futur projet devra prendre en compte les objectifs identifiés dans le SRCE, et ainsi préserver les îlots de biodiversité et les continuités écologiques existantes déjà fragilisées au sein d'un secteur urbain particulièrement dense.

5. ENVIRONNEMENT HUMAIN ET COMPOSANTES URBAINES

5.1 Occupation du sol

Le Mos (Mode d'occupation du sol) est un inventaire cartographique de l'occupation du sol couvrant l'ensemble du territoire d'Île-de-France.

L'institut Paris Région, anciennement IAU, a établis cette cartographie simplifiée.

□ Echelle communale

D'une superficie de 4,87 km², la commune de Grigny présente un caractère très urbain avec :

- 58,66% d'espaces construits artificialisés,
- 19,07% d'espaces ouverts artificialisés
- 22,6% d'espaces agricoles, forestiers et naturels,

Selon les données 2012-2017 de l'Institut Paris Région.

La carte ci-dessous présente l'occupation du sol simplifiée de la commune :

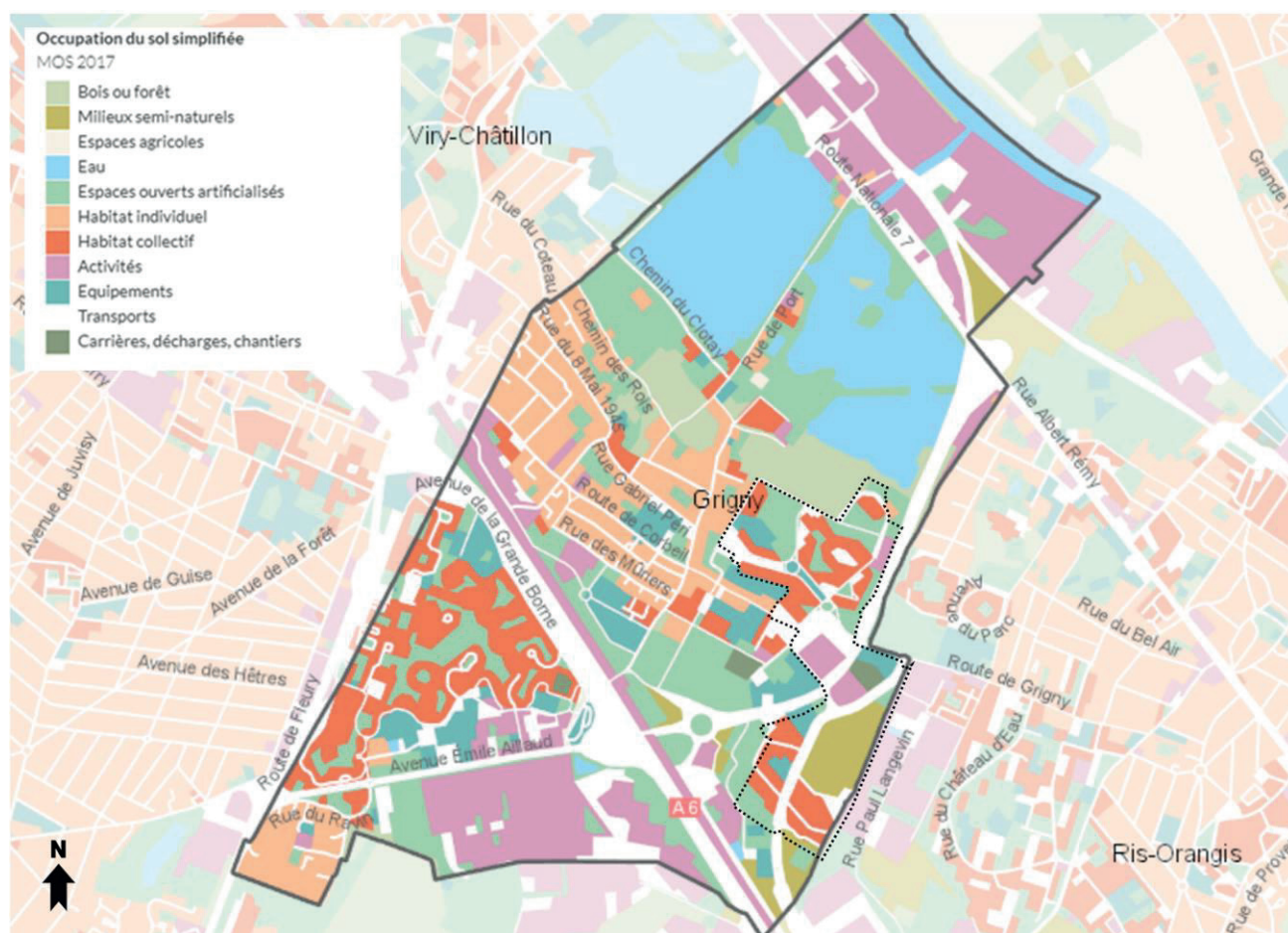


Figure 66 - Occupation du sol (Source : Institut Paris Région, 2017)

□ **Echelle de la zone d'étude**

Grigny 2 présente principalement les modes d'occupations suivant :

- Habitat collectif
- Milieux semi-naturels
- Activités

Et dans une moindre mesure les modes d'occupation suivants :

- Equipements
- Espaces ouverts artificialisés



Figure 67 : Photographies du site d'étude



L'ESSENTIEL – OCCUPATION DU SOL

Le mode d'occupation des sols de Grigny 2 est principalement des habitats collectifs et des milieux semi-naturels, des activités, avec quelques espaces d'équipement et des espaces ouverts artificialisés.

5.2 Contexte socio-démographique et économique

5.2.1 Démographie

□ Echelle communale

Lors du premier recensement des personnes intervenu en 1793, Grigny était un petit village de 370 habitants. Il conserva longtemps cette caractéristique, évoluant de façon chaotique entre 400 et 600 habitants jusqu'au début du XX^{ème} siècle où une progression relativement continue mais contenue s'enclencha, passant d'un peu plus de 700 résidents en 1901 à 1719 en 1962, avec une légère baisse durant les années 1930 et 1940. À partir de la deuxième moitié des années 1960, la forte poussée démographique francilienne concerna aussi Grigny qui passa en 1968 à 2 938 habitants, près du double du chiffre relevé 6 ans auparavant. Les années 1970 entraînèrent littéralement une explosion démographique avec l'édification de nombreux grands ensembles, la population fut quasiment multipliée par 10 en l'espace de 7 ans, atteignant 25 653 Grignois. La progression se poursuivit pour atteindre 26 180 personnes avant de connaître une première baisse continue entre 1982 et 2006 pour retrouver le niveau de 1975, puis en 2007 le niveau de 1982 avec 26 637 habitants.

La commune de Grigny compte 28 265 habitants en 2018 (INSEE). Le tableau suivant présente l'évolution de la population entre 1968 et 2017.

Tableau 21 - Evolution de la population de Grigny entre 1768 et 2017 (Source : INSEE, RP 2017)

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017	2018
Population	2 938	25 653	26 180	24 920	24 512	26 637	27 713	28 737	28 265

L'immigration compte pour une part relativement importante dans cette croissance démographique puisque 23,5 % de la population était étrangère en 1999.

Tableau 22 - Indicateurs démographiques à Grigny entre 1968 et 2014 (Source : INSEE, RP 2017)

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012	2012 à 2017
Variation annuelle moyenne de la population (%)	36,4	0,3	- 0,6	- 0,2	1,0	0,8	0,7
<i>Due au solde naturel (%)</i>	3,9	1,9	2,0	2,1	2,2	2,3	2,1
<i>Due au solde apparent des entrées sorties (%)</i>	32,6	- 1,6	- 2,6	- 2,3	- 1,1	- 1,5	- 1,3
Taux de natalité (‰)	43,8	22,0	23,8	25,0	26,2	27,3	24,4
Taux de mortalité (‰)	5,2	3,4	3,8	4,2	4,7	4,2	3,8

□ Echelle de la zone d'étude

Le quartier de Grigny 2 comptait 14 361 habitants lors du recensement de 2009. Le nombre d'habitants a diminué depuis, **en 2018 le quartier compte 13 337 habitants.**

L'INSEE a établi un recensement de la population 2015 sur les quartiers de la politique de la ville. Les principales estimations démographiques en 2015 sur la population sont reportées dans le tableau suivant :

Tableau 23 – Estimations démographiques à Grigny 2 (Source : INSEE, RP 2015 sur les quartiers de la politique de la ville)

Estimations démographiques en 2015	Quartier prioritaire Grigny 2
Part des 0-14 ans dans la population	31,6%
Part des 15-24 ans dans la population	13,6%
Part des 25-59 ans dans la population	46,6%
Part des 60-74 ans dans la population	6,2%
Part des 75 ans et plus dans la population	1,9%
Part des femmes dans la population	48,9%
Part des étrangers dans la population	39,9%
Part des immigrés dans la population	44,3%
Part des personnes majeures de nationalité française	56,0%



L'ESSENTIEL – DEMOGRAPHIE

Grigny 2 est un quartier de la politique de la ville marqué par une population jeune, et avec une part de 44% d'immigré.

5.2.2 Activité économique et emplois

□ **Echelle communale**

La population de 15 à 64 ans de Grigny est répartie par type d'activité selon les proportions suivantes :

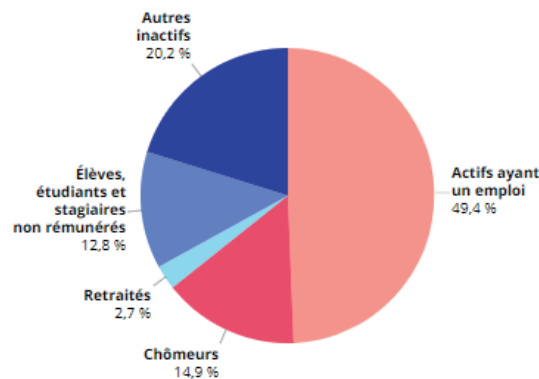


Figure 68 – population de 15 à 64 ans par type d'activité (Source : INSEE, RP 2017)

A Grigny, les données sur le taux de chômage sont les suivantes :

Tableau 24 – Chômage au sens du recensement des 15 – 64 ans (Source : INSEE, RP 2017)

	2007	2012	2017
Nombre de chômeurs	2 156	2 726	2 686
Taux de chômage en %	18,6	22,8	23,1
Taux de chômage des hommes en %	16,1	20,1	19,5
Taux de chômage des femmes en %	21,5	26,0	27,5
Part des femmes parmi les chômeurs en %	53,2	51,9	53,5

La présence relativement élevée d'entreprises créatrice d'emploi ne permet cependant pas de pourvoir en activité les 11 212 actifs que comptent la commune, entraînant un fort taux de chômage à 18,8 % en 2006 et obligeant 80,9 % des personnes ayant un emploi à travailler dans une autre commune que Grigny.

En outre, la précarité touche une part importante de la population puisque seulement 77,6 % des salariés étaient titulaires de la fonction publique ou employés en contrat à durée indéterminée. Ces difficultés professionnelles entraînent des difficultés économiques puisque le revenu net imposable moyen des foyers de la commune ne s'élevait en 2007 qu'à 14 605 euros et seulement 38,9 % de la population était assujettie à l'impôt sur le revenu. En conséquence, seulement 36,3 % de la population grignoise était propriétaire de son logement, la même proportion que ceux locataires d'une HLM.

Le revenu fiscal médian par ménage était en 2006 de 9 359 euros, ce qui plaçait Grigny au 30 648ème rang parmi les 30 687 communes de plus de cinquante ménages en métropole et au dernier rang départemental.

□ Echelle de la zone d'étude

Les données sur la population active, l'emploi et le chômage de la population vivant à Grigny 2 sont reportées dans le tableau suivant :

Tableau 25 – Caractéristiques sur l'emploi et le chômage (Source : INSEE, RP 2015 sur les quartiers de la politique de la ville)

Quartier prioritaire Grigny 2	
Taux d'emploi	51,9%
Taux d'emploi des femmes	40,7%
Taux d'emploi des hommes	62,7%
Taux d'emploi des étrangers	49,6%
Part des emplois précaires parmi les emplois	17,9%
Part des emplois précaires parmi les emplois chez les femmes	20%
Part des emplois précaires parmi les emplois chez mes étrangers	19,7%
Taux de chômage	22,3%
Part des 16-25 ans non scolarisés en sans emploi	20,9%

La population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle à Grigny 2 est répartie de la manière suivante :

Tableau 26 - Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle (Source : INSEE, RP 2015 sur les quartiers de la politique de la ville)

Quartier prioritaire Grigny 2	
Part d'actifs artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures	8,6%
Part d'actifs dans les professions intermédiaires	15,6%
Part d'actifs employés	38,5%
Part d'actifs ouvriers	37,3%



L'ESSENTIEL – ACTIVITES ECONOMIQUES ET EMPLOIS

Grigny 2 est caractérisé par un fort taux de chômage (près de 22%), et une part importante des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi (près de 21%)

5.2.3 Logements

□ Echelle communale

On note une importante évolution du nombre de logements entre 1968 et 1975, due en grande partie à la construction de résidences principales.

Tableau 27 - Evolution du nombre de logements par catégorie entre 1968 et 2014

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2014	2018
Ensemble	842	8 510	9 228	9 341	9 637	9 874	9 871	9 984	10 029
Résidences principales	783	7 318	8 171	8 326	8 154	8 828	8 988	9 139	9 196
Résidences secondaires et logements occasionnels	31	56	86	91	50	66	31	15	30
Logements vacants	28	1 136	971	924	1 433	981	851	830	804

□ Echelle de la zone d'étude

La copropriété unique de Grigny 2, totalise près d'une centaine d'immeuble et compte près de 5000 logements.

Tableau 28 – Caractéristiques des logements à Grigny 2 (Source : INSEE, RP 2015 sur les quartiers de la politique de la ville)

Quartier prioritaire Grigny 2	
Part des logements d'une ou deux pièces	35,2 %
Part des logements de 5 pièces et plus	16,0%
Part de logements collectifs	100,0%
Taux de vacance des logements	9,8%
Nombre de personnes par résidence principale	3,1



L'ESSENTIEL – LOGEMENTS

La commune de Grigny a connu une augmentation très nette de la population entre 1968 et 1975 due à la création de logements de masse, comme ce fut le cas pour la copropriété de Grigny 2.

Grigny 2 totalise près de 5000 logements au sein d'immeubles de grande hauteur. Les logements sont pour partie suroccupés, avec des populations vivant dans des conditions précaires.

5.3 Sûreté et de sécurité publique

Le bureau d'étude ALTHING a réalisé une Etude Sûreté de Sécurité Publique (ESSP). Cette étude est disponible dans son intégralité en annexe.



Se référer aux annexes

En vertu de l'article L114-1 du Code de l'urbanisme, « les *projets d'aménagement et la réalisation des équipements collectifs et des programmes de construction qui, par leur importance, leur localisation ou leurs caractéristiques propres peuvent avoir des incidences sur la protection des personnes et des biens contre les menaces et les agressions, font l'objet d'une étude préalable de sécurité publique permettant d'en apprécier les conséquences* ». Cet article a été codifié suite à la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance. Le décret du 24 mars 2011 étend le champ d'application des ESSP et les rend obligatoires pour des opérations d'aménagement dont le programme de construction dépasse 70 000 m² de Surface De Plancher (SDP) et un nombre de démolitions supérieur à 500 logements.

5.3.1 Morphologie territoriale

□ Echelle communale

La cartographie ci-dessous permet d'identifier les **Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPPV)** au sein de la ville de Grigny (en rouge) et des alentours. La ville de Grigny compte deux quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- le quartier Grigny 2 et
- le quartier La Grande Borne – Le Plateau.

Si les QPPV représentent un axe prioritaire de la politique sociale, ils représentent également, par leur caractéristique, **un défi sécuritaire majeur**. Le rapport de l'Observatoire national de la politique de la ville de 2015 dresse en ce sens un constat objectif des différentes problématiques soulevées par une telle classification géographique :

- Sentiment d'insécurité élevé ;
- Taux de délinquance plus élevé que la moyenne des autres communes ;
- Faits de délinquance violente plus élevés que dans les aires urbaines non classées ;
- Phénomènes d'économie souterraine (trafics de stupéfiants).



Figure 69 - localisation des QPV (Source : Géoportail, 2021)

□ Echelle de la zone d'étude

Grigny 2 est composé des quartiers suivants :

- Le quartier Sablons -Surcouf (4004 logements en R+7à R+15)
- Le quartier des Tuileries (989 logements en R+5)
- Le secteur Gare/ Barbusse avec le terrain de la Folie.

Deuxième copropriété d'Europe par sa taille, la construction de cet ensemble immobilier (104 bâtiments) date du début des années 70, et reste le produit inachevé d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) interrompue en 1975, qui prévoyait à l'origine la construction de plus de 8000 logements.

Le quartier, malgré certains atouts, se révèle être le sas d'entrée des primo-arrivants précaires de la métropole : une grande partie de la population ne reste dans le quartier que le temps de trouver une situation plus stable ailleurs sur le territoire.

Cela fait de Grigny 2 le lieu de nombreux trafics immobiliers de la part de « marchands de sommeil ».

○ Grigny 2 en chiffres

Tableau 29 - Grigny 2 en chiffres (Source : INSEE)

Superficie	46 hectares
Syndicat	Un syndicat principal sous administration provisoire et 27 syndicats secondaires de logements, et un syndicat secondaire de commerce (en 2014)
Habitat	100% d'habitat collectif – gabarits allant de R+5 aux Tuileries à R+15 aux Sablons 4985 logements, 50 lots commerciaux dont un supermarché et un immeuble de bureau (en 2014)
Habitants	13 337 (population municipale 2018) avec, une estimation de 46% de propriétaires occupants et 54% de propriétaires bailleurs, plus 2 000 à 3 000 habitants « non recensés ».
Autres informations	En 2014 : 15,3% de ménages d'au moins 6 personnes 61,2% de jeunes adultes sans le bac 45% des habitants en dessous du seuil de pauvreté (8 892 euros de revenu médian par an)

○ Le plan de sauvegarde de la copropriété Grigny 2

Le plan de sauvegarde 2014-2019 prolongé jusqu'en 2023 pour les copropriétés du périmètre Grigny II, à travers un diagnostic partagé, a mis en avant les faits suivants :

- Une paupérisation continue des habitants de la copropriété, tant des locataires que des propriétaires occupants
- Des charges élevées et potentiellement en hausse, notamment en lien avec l'augmentation des prix de l'énergie
- Les deux facteurs contribuant à un risque majeur de cristallisation massive d'une poche de pauvreté à grande échelle
- Ces phénomènes conduisent à la faillite du syndicat principal et aux graves difficultés d'une large majorité des syndicats secondaires.

A cela s'ajoute une incapacité structurelle du syndicat principal à gérer une partie de la ville. Ainsi, les valeurs vénales des biens ont connu une baisse et se situent en décrochage. Face à ces constats, le diagnostic met aussi en avant les points d'appuis pour les projets futurs :

- Un environnement attractif (lacs de l'Essonne, espaces verts et parcs de qualité ;
- Une qualité architecturale et technique des immeubles remarquable ;
- Une solide desserte routière et de transports (RN7, A6, RER D, etc.) amenée à s'étoffer de façon importante dans un avenir proche (TZEN 4, Tram T 12) ;

L'existence d'un projet urbain autour du pôle gare s'appuyant sur :

- des zones de mutabilité importante identifiées et approuvées ;
- des opportunités liées aux projets d'aménagement voisins portés par la Ville et GPA (ZAC Centre-ville intégrant la création d'un nouveau tissu commercial de qualité et une offre de logements visant la montée en gamme des produits à développer) ;

- le réaménagement du square Surcouf finalisé.

○ Équipements sportifs

La ville de Grigny bénéficie de nombreuses installations sportives avec une piscine municipale, deux stades, quatre gymnases, une salle de sport et autres parcs des sports.

Le quartier de Grigny 2 bénéficie de six installations sportives.

○ Équipements scolaires

Grigny compte environs 30 établissements scolaires sur son territoire. La commune de Grigny compte 15 écoles maternelles, 12 écoles primaires, 3 collèges. Les trois collèges sont classés en REP+ avec l'ambition de donner des moyens supplémentaires au enseignants (temps de concentration, formations...).

Par ailleurs, la ville dispose d'un programme de réussite éducative visant à mettre en place un accompagnement des enfants en fragilité de 2 à 16 ans.

Le quartier Grigny 2 compte 6 écoles élémentaires. A proximité se trouve un collège en REP+.

○ La démocratie participative

La démocratie participative aide à créer plus de liens entre les citoyens et à rendre plus concrète l'action publique.

A Grigny, les instances dans lesquelles les habitants peuvent se retrouver pour travailler sont nombreuses : Conseils de voisinage, conseils d'usagers, comité d'usagers, CME, CMC, réunions publiques des travaux...

Le conseil citoyen est un nouvel espace d'échanges et d'implication.

Instauré le 5 octobre 2016 il est composé de 30 membres dont 16 habitants et d'acteurs locaux (chefs d'entreprise et présidents d'association) candidats et tirés au sort.

Cette instance est amenée à travailler sur tous les projets qui touchent au contrat de ville (développement social, rénovation urbaine etc.).

Ses missions sont les suivantes :

- Participer à toutes les instances de pilotage du contrat de ville (co-élaboration, mise en œuvre et évaluation) ;
- Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes ;
- Favoriser la reconnaissance mutuelle et le dialogue entre les habitants et les acteurs institutionnels ;
- Être positionné de manière stratégique auprès des acteurs et instances institutionnels pour que la parole des habitants exprimée au sein des conseils citoyens soit légitimée et prise en compte.

○ Implantations policières

Si l'action matérielle de la force publique vise à prévenir et appréhender les actes délictueux, les implantations domaniales de cette force dissuadent les auteurs de ces actes. La proximité policière structurelle est un élément à prendre compte dans l'approche territoriale.

Le quartier Grigny 2 se trouve à proximité immédiate du Commissariat de Grigny qui n'est plus en fonction.

5.3.2 Etude socio-économique

L'étude socio-économique est une composante essentielle de l'ESSP. Ce travail vise à identifier les caractéristiques essentielles du secteur du projet et de ses abords afin d'anticiper plusieurs éléments susceptibles de peser sur son devenir.

L'étude des dynamiques sociales appréhende la morphologie de la population existante sur le territoire du projet. L'analyse présentée s'appuie sur les dernières données disponibles de l'INSEE (2014) concernant la ville de Grigny.

Afin de proposer une analyse socio-économique du territoire d'implantation du projet la plus pertinente et fine possible, le cabinet ALTHING étudie les données disponibles à une échelle inférieure à celle de la commune à partir du découpage IRIS.

Les communes d'au moins 10 000 habitants et la plupart des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. Ce découpage, maille de base de la diffusion de statistiques infracommunales, constitue une partition du territoire de ces communes en « quartier » dont la population oscille en moyenne entre 1000 à 10 000 habitants.

L'analyse socio-économique du secteur du projet s'appuie sur le logiciel cartographique développé par le cabinet ALTHING : *CORTO*®. C'est un logiciel de cartographie d'aide à la décision capable de mutualiser et croiser de nombreuses bases de données afin de produire des analyses robustes et fiables. Indépendant d'autres logiciels de cartographie (maps/bing), CORTO permet la sécurité et confidentialité des données.

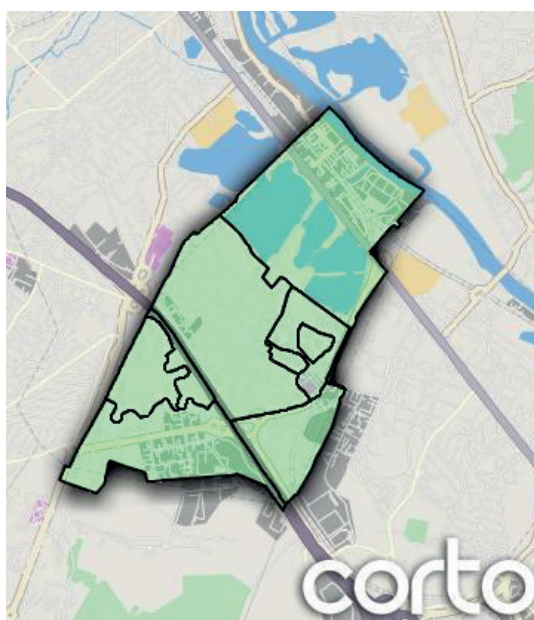


Figure 70 - 9 secteurs IRIS de la commune de Grigny (Source : Althing)

5.3.2.1 Population

La carte ci-dessous, permet d'observer la répartition de la population au sein de la commune de Grigny. Les secteurs IRIS les plus peuplés apparaissent en rouge, et les moins peuplés, en vert. Selon le secteur IRIS concerné, le nombre d'habitants fluctue entre 80 et 6 102.

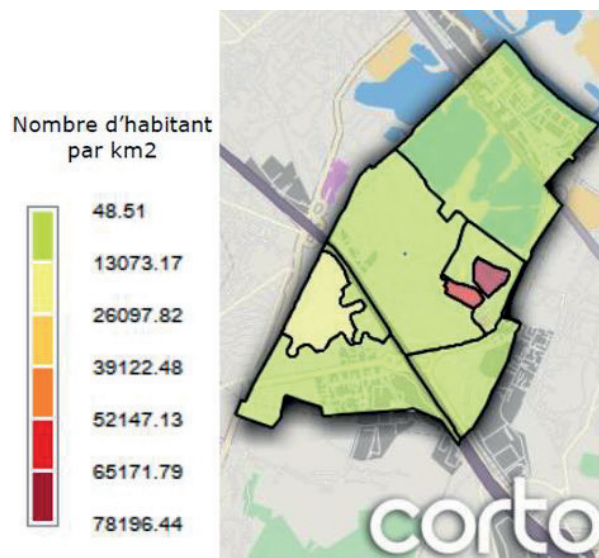


Figure 71 - Répartition de la densité de population par secteur (Source : Althing)

Ainsi, cette carte met en lumière une répartition très hétérogène avec seulement deux IRIS colorés en rouge.

5.3.2.2 Composition sociale

Les données de l'INSEE de 2014 concernant la répartition selon les catégories socioprofessionnelles de la population (CSP) de 15 ans ou plus, montrent que la ville compte peu de « Cadres et professions intellectuelles supérieures » comparé au département (23,8%).

Les employés, professions intermédiaires et ouvriers sont les CSP les plus représentées au sein de la commune de Grigny.

A l'inverse, la commune compte peu d'artisans, commerçants, et chefs d'entreprise. Le pourcentage d'agriculteurs exploitants est nul.

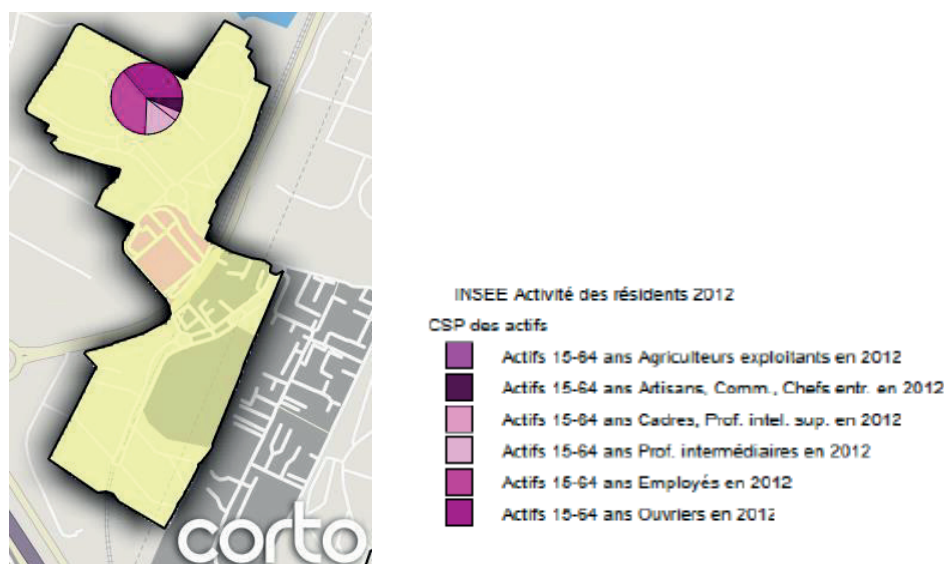


Figure 72 - Population de 15 à 64 ans par type (Source : Althing)

Les données de l'INSEE de 2012 concernant la répartition selon les catégories socio-professionnelles de la population (CSP) de 15 ans ou plus, montrent que le quartier Grigny 2 compte surtout des ouvriers et des employés.

La catégorie professionnelle la moins représentée au sein de Grigny 2 est celle des cadres et professions intellectuelles, après les agriculteurs exploitants qui eux sont inexistant.

5.3.2.3 Scolarisation

Concernant la population scolarisée, les équilibres sont respectés, notamment sur la tranche d'âges où la scolarisation est obligatoire.

Concernant le niveau de diplôme de la population non scolarisée de 15 ans ou plus, l'analyse du graphique ci-contre permet de constater une forte proportion de personnes non diplômées au sein de la commune de Grigny (45,2% en 2014), comparé au pourcentage national (31,6%).

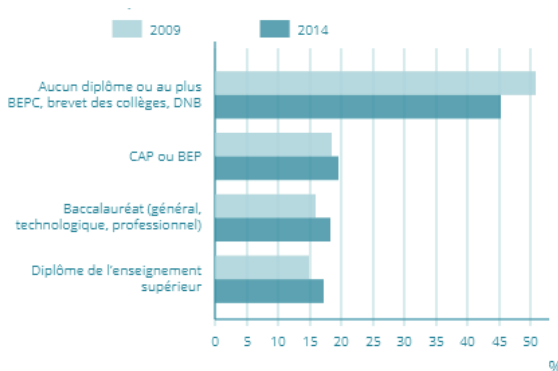


Figure 73 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée (Source : Althing)

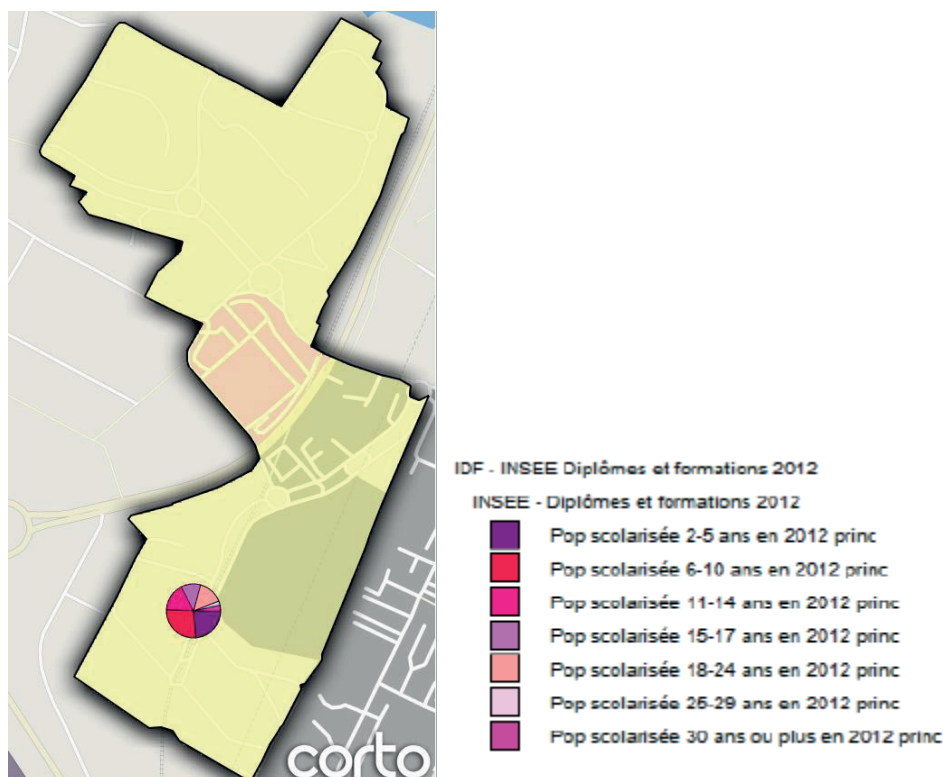


Figure 74 - Scolarisation au sein de Grigny 2 (Source : Althing)

5.3.2.4 Chômage et emploi

Les caractéristiques sociales sur le territoire communal font état d'une situation sociale difficile. Les données de 2014 présentées et publiées par l'INSEE, font état d'un chômage au-dessus de la moyenne nationale (14%).

Le taux de chômage des habitants de Grigny âgés de 15 à 64 ans s'élève en effet à 23,6%. Ce pourcentage est également supérieur à celui du département (11%).

La part des femmes âgées de 15 à 24 ans apparaît comme la plus touchée.

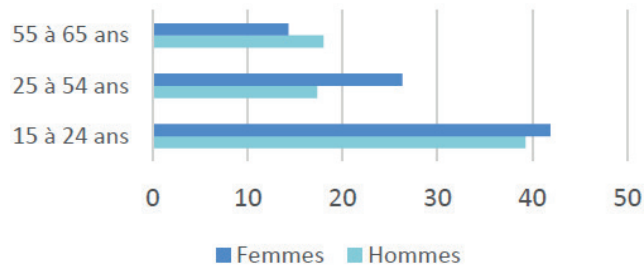


Figure 75 - Graphique du taux de chômage en fonction de l'âge et du sexe (Source : Althing)

Les données de 2012 présentées par l'INSEE font état d'une répartition des chômeurs plutôt homogène au sein de la commune. Les secteurs les plus peuplés ne sont pas forcément ceux qui concentrent le plus de chômeurs.

Selon le secteur IRIS considéré, le nombre de chômeurs fluctue entre 6 et 712.

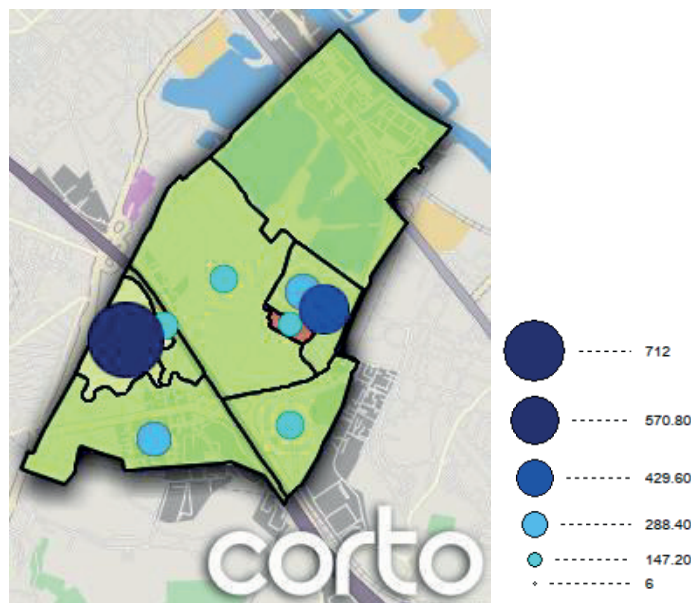


Figure 76 - Nombre de chômeur par secteur (Source : Althing)

Le quartier Grigny 2 n'est pas le secteur le plus touché par le chômage mais il rassemble tout de même une grande partie des chômeurs de la ville de Grigny.

5.3.2.5 Logements

La ville de Grigny compte 9 889 logements en 2014, soit 116 logements de plus qu'en 2009.

91,9% des logements sont des résidences principales. Les résidences secondaires et logements occasionnels sont rares au sein de la commune (représentés à hauteur de 0,3%). 7,8% des logements sont vacants.

Concernant le type de logements, 11% des logements à Grigny sont des maisons contre 88% d'appartements. La ville ne suit donc pas du tout la tendance départementale puisqu'au niveau départemental on compte environ 48% de maison et 51% d'appartements.

La cartographie ci-contre, issue du logiciel Corto®, illustre la répartition des maisons et des appartements au sein de la ville de Grigny.

On remarque ainsi que la ville de Grigny compte une très grande majorité d'appartements.

On remarque ainsi que le secteur Grigny 2 compte essentiellement des appartements, il n'est répertorié que 11 maisons sur le secteur (dans le même IRIS mais hors Grigny 2).

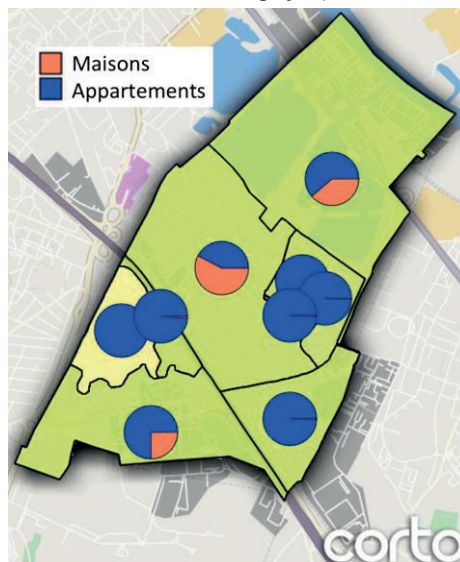


Figure 77 - Répartition des types de logements (Source : Althing)

5.3.3 Etude des flux

Dans le droit fil de l'étude sociale, le cabinet ALTHING aborde l'analyse des dynamiques de flux qui parcourent le territoire de la construction.

Les déplacements humains et matériels sont des facteurs importants de sécurisation des espaces (interactions, sociabilités de voisinage, activité et animations, surveillance naturelle, autorégulation, etc.) mais ce sont aussi des indicateurs de carences dans les cas où ils seraient affectés par des phénomènes de malveillances (perte d'attractivités, appropriations, zones de non droit, etc.).

L'étude des flux vise à observer la connexion du territoire du projet aux autres ensembles territoriaux : par le réseau de voirie et le réseau de transports en commun.

5.3.4 Etude des dispositifs locaux

Le secteur est concerné par différents dispositifs locaux en faveur de la sécurité publique :

▷ Dispositifs associatifs

La ville de Grigny propose plusieurs services à ses habitants :

- ✓ **L'aide aux victimes** avec les Services et les Associations qui ont pour missions d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner toute personne en quête de conseil.
- ✓ Le pôle **d'accès au droit**

Ces services mis en place permettent d'apporter une aide, un premier soutien dans les démarches, le dépôt de plainte, ainsi qu'un accompagnement physique si besoin et une orientation vers les structures adaptées aux difficultés rencontrées.

Deux associations sont les principales actrices de ces services :

- ✓ **Médiavipp91** : Association départementale d'aide aux victimes d'infractions pénales
- ✓ **Cidf91** : Centre d'information pour les droits des femmes et des familles.

▷ **Zone de sécurité prioritaire (ZSP)**

La Zone de sécurité prioritaire (ZSP) de « Grigny II-La Grande Borne » a été créée le 1er décembre 2012. La ZSP dans laquelle s'insère Grigny 2 comprend donc également le quartier de la Grande Borne. Ce dernier est un quartier difficile sur lequel les efforts de la Police Nationale se sont longtemps concentrés, laissant Grigny 2 un peu de côté.

Cependant, l'évolution de la rénovation urbaine sur le Grande Borne fait que les efforts ont payés et qu'une telle évolution est désormais possible sur le quartier de Grigny 2.

L'élément facilitateur à la Grande Borne a été la présence d'un bailleur unique facilement intégré dans une logique partenariale avec les forces de l'ordre. La particularité de Grigny 2 est le statut de copropriété. Il s'avère alors un peu plus difficile de s'entendre avec cet ensemble, d'après les forces de l'ordre. Cependant, la **logique partenariale est relativement développée sur Grigny 2** :

- Une **cellule de veille** comprenant les effectifs de police, la mairie, la préfecture, mais aussi les différents syndicats de la copropriété y prennent place. Cette cellule a pour vocation de faire remonter les informations du terrain et de veiller à mener des actions pour résoudre les difficultés.
- Un **partenariat à vocation plus éducative est aussi en place**.
- Le **délégué à la cohésion police/population** est très actif sur le territoire et notamment auprès de l'éducation nationale, des actions sont menées pour changer l'image qu'on les jeunes de la police. Les associations et les transporteurs, par le biais de leurs médiateurs, sont aussi très présents auprès des jeunes.
- La ville est aussi impliquée dans la gestion du quartier Grigny 2 et tend à le devenir de plus en plus. Elle dispose déjà de **médiateurs** avec lesquels la police nationale travaille régulièrement.
- Par ailleurs, la création d'une police municipale très prochainement à vocation à développer d'autant plus le travail de terrain et de créer un échelon supplémentaire permettant la remonté d'information. Ces policiers seront intégrés au partenariat existant et permettront un plus grand investissement de la ville dans les problématiques rencontrées sur Grigny 2.

La ZSP, dans son travail en lien avec la **cellule de veille**, a différents objectifs :

- Lutter plus efficacement contre les phénomènes persistants de délinquance violente ou de trafics liés à l'économie souterraine.
- Accentuer l'action des services de sécurité publique vers la maîtrise des territoires fragilisés et la résolution des problèmes de sécurité auxquels sont confrontés leurs habitants.
- Constituer des zones d'expérimentation pour renforcer nettement l'articulation entre les différents services de police, la prise en compte régulière des besoins de la population en matière de sécurité et l'amélioration des relations entre la Police Nationale et la population.

Les grands objectifs poursuivis sur la ZSP+ sont relatifs aux grandes orientations développées au niveau gouvernemental. Il s'agit alors de la prévention des violences intrafamiliales, d'un programme d'actions à l'attention des jeunes exposés à la délinquance et un programme pour l'amélioration de la tranquillité publique.

La rencontre avec M. Eric Watremez, chef de mission ZSP, a permis d'établir les éléments factuels suivants concernant le territoire de Grigny 2 :

- **Une délinquance multiforme**, avec différents faits de délinquance répertoriés :
 - Trafic/consommation de stupéfiants, (toutefois, le trafic de stupéfiants n'est pas directement installé à Grigny 2, ces trafics sont surtout présents à la Grande Borne, ce qui explique le faible nombre d'intervention à ce sujet sur le quartier de Grigny 2),
 - Vol avec violence,
 - Prostitution,
 - Vente à la sauvette (fruits, légumes, vêtements, tabacs...),

- Agression à l'annonce (mode opératoire en lien avec le site « Leboncoin »)
- Etc.
- **Une tendance globale de baisse des chiffres de la délinquance depuis plusieurs années.** Cette baisse se remarque notamment en ce qui concerne les vols avec violence, les dégradations et les incendies volontaires. Ceci s'explique notamment par le travail de terrain effectué par les équipages de police, mais également grâce aux grandes rénovations ayant eues lieu, à l'enlèvement des épaves, à la connaissance des délinquants et à l'augmentation de la protection des équipements publics. La police nationale, grâce au dispositif ZSP+ bénéficie de renforts départementaux en termes d'effectif. Ceci permettant une meilleure occupation du terrain par les forces de l'ordre et donc une reprise du quartier.
- **Des violences urbaines récurrentes sur le quartier,** sans pour autant être expliquées. Elles interviennent de manière ponctuelle et indirectes mais ne durent pas et sont souvent précédées d'incendies volontaires dans le but de faire venir les pompiers, toujours accompagnés d'un équipage de police (dans la mesure du possible). Elles se caractérisent alors par le caillassage des véhicules depuis les étages des immeubles.

Le dispositif ZSP+ permet donc aux forces de l'ordre d'agir efficacement sur le territoire de Grigny 2. Les effectifs, l'intérêt porté à ce quartier et l'état du partenariat permet des actions de plus en plus effectives et une pacification progressive du quartier.

Les grandes rénovations passées et à venir permettent l'amélioration du cadre de vie, mais aussi du travail des forces de l'ordre. Le travail partenarial entre les forces de police et les acteurs de la sécurité privée permettent de prévenir les dégradations et d'assurer le bon déroulement des chantiers de rénovation. Les sociétés de sécurité en question sont choisies pour leur adaptation au plan Prévention/Médiation/Intervention mis en place par la Police Nationale relativement à la gestion des chantiers. La médiation est aussi importante pour éviter les conflits et les éventuelles dégradations des chantiers qui s'en suivent.

L'ensemble de ces actions permet donc de veiller à la pacification du quartier, les actions se suivent et les résultats sont globalement bons malgré la dureté de la situation initiale et les nombreux progrès qu'il reste à faire.

▷ **Contrat de ville de cohésion sociale et urbaine (2014-2020) – villes de Grigny et Viry-Châtillon territoire les Lacs de l'Essonne.**

Ce contrat-cadre s'articule autour de deux axes stratégiques qui concernent 33 451 habitants, hors quartier de veille, soit plus de 56% de la population du territoire des Lacs de l'Essonne :

- **Favoriser des parcours dans la vie éducative, professionnelle, sociale et citoyenne** porteurs d'émancipation, de réussite et de choix, en s'appuyant sur les ressources des habitants, du territoire et de son environnement.
- **Promouvoir la diversité sociale dans l'habitat et mettre en œuvre la transition énergétique** dans un tissu urbain attractif et sécurisé.

Ces axes stratégiques, en cohérence avec la nouvelle géographie prioritaire, concernent les deux communes de Grigny et Viry-Châtillon avec des orientations transversales et communes et des objectifs opérationnels spécifiques pour chacune des villes.

Un des objectifs opérationnels des piliers « *Cohésion Sociale et Economique : des actions pour favoriser des parcours dans la vie éducative, professionnelle et sociale* » est la **prévention de la délinquance et la tranquillité publique.**

Dans le cadre de ce contrat, la ville de Grigny a pris des engagements concernant l'éducation et la petite enfance, l'emploi, la santé, le vivre ensemble et la citoyenneté, la prévention de la délinquance et la tranquillité publique, l'habitat, l'aménagement et le renouvellement urbain.

En matière de prévention de la délinquance et tranquillité publique, l'enjeu stratégique est de faire de la prévention de la délinquance dans ses différentes formes et de la tranquillité publique l'un des principaux leviers de l'amélioration de l'attractivité des quartiers prioritaires et du changement d'image.

Le plan d'actions se décline au travers de 4 orientations :

- Lutter plus efficacement contre les phénomènes persistants de délinquance violente ou de trafics liés à l'économie souterraine ;
- Développer la prévention situationnelle pour dissuader l'exécution des délits ;
- Améliorer la relation population/institutions ;
- Renforcer la prévention et la médiation auprès de jeunesse.

Le plan mobilise l'ensemble des partenaires en particulier la Police Nationale, les acteurs du renouvellement et transporteurs sur la prévention situationnelle, le Parquet, la PJJ, et des associations de proximité.

▷ **Stratégie départementale de prévention de la délinquance**

La stratégie départementale de la délinquance 2020-2024 fait suite au plan départemental de prévention de la délinquance 2013-2017.

Cette stratégie se décline en 4 axes :

- ✓ Prévenir la délinquance des plus jeunes, les protéger et les aider à devenir citoyens
- ✓ Accueillir, accompagner et protéger les victimes
- ✓ Lutter contre l'insécurité et rétablir la tranquillité publique
- ✓ Prévenir la radicalisation

Des fonds interministériels pour la prévention de la délinquance et de la radicalisation sont alloués par la préfecture.

5.3.5 Etude de la malveillance sur la circonscription de sécurité publique de Juvisy-sur-Orge

Une fois le périmètre de l'étude identifié, le cabinet ALTHING s'est interrogé sur les problèmes de malveillance qui pèsent sur le projet de construction ou qui risquent de se poser à l'avenir.

L'étude de malveillance détient des données provenant :

- Du rapport annuel de l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP)
- Des chiffres publics de la Police Nationale sur la période 2013-2015, mettant en évidence quatre catégories de faits analysés dans l'étude :
- Les indicateurs de pilotage des services (IPS)
- Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)
- Les infractions révélées par l'action des services (IRAS)
- Les atteintes aux biens.

Au regard de l'observation des dynamiques de malveillance, il est opportun de se pencher sur une unité géographique inférieure à celle du Département et supérieure à celle du territoire communal d'implantation. Ainsi, les données statistiques disponibles pour l'année 2014 concernent **la Circonscription de Sécurité Publique (CSP) de Juvisy-sur-Orge**. Celle-ci comprend plusieurs communes : Grigny, Juvisy, Morsang-sur-Orge et Viry-Châtillon, soit 97 233 habitants (INSEE).

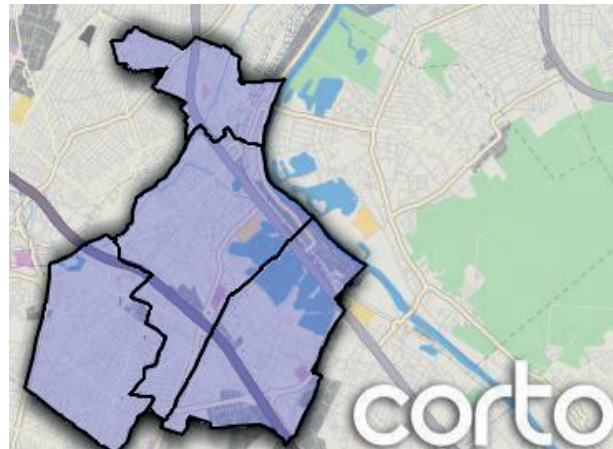


Figure 78 – Circonscription de sécurité publique de Juvisy-sur-Orge (Source : Althing)

La figure ci-dessous présente la part qu'occupe cette circonscription dans les faits de délinquance constatés et enregistrés par les services de police et de gendarmerie sur le territoire du département.

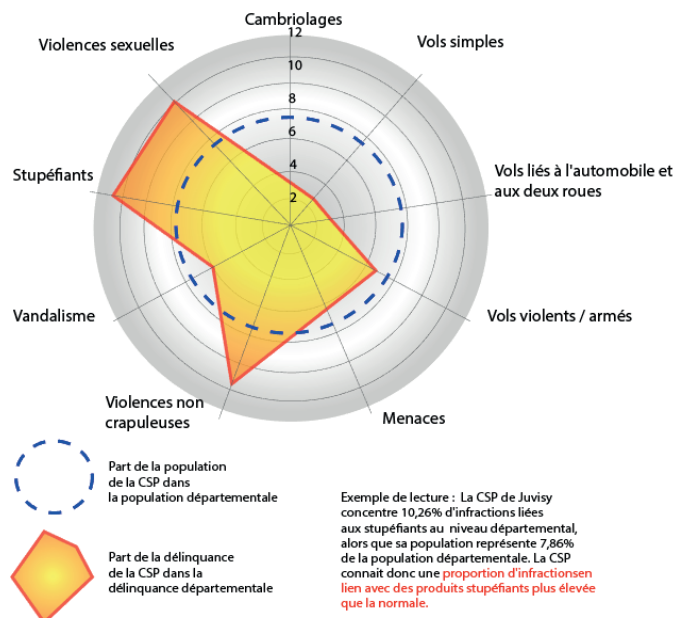


Figure 79 – La part de la circonscription CSP dans les faits de délits constatés et enregistrés à l'échelle du département (Source : Althing)

La CSP de Juvisy représente 7,86% de la population départementale. On remarque que trois catégories d'infraction pour la CSP de Juvisy sont nettement surreprésentées par rapport à la moyenne départementale :

- Les infractions liées aux stupéfiants
- Les infractions liées aux violences sexuelles
- Les violences non crapuleuses.



L'ESSENTIEL – SURETE ET SECURITE PUBLIQUE

Grigny 2 est un quartier prioritaire de la politique de la ville caractérisé par un nombre élevé d'infractions (trafic de stupéfiants, vols, violences sexuelles, prostitution etc.). Par conséquent ce quartier fait l'objet de plusieurs dispositifs :

- Des dispositifs associatifs mis en place par la commune de Grigny
- La Zone de sécurité prioritaire (ZPS) « Grigny 2 – La grande Borne »
- Le contrat de ville de cohésion sociale et urbaine (2014-2020)
- La stratégie départementale de prévention de la délinquance (2020-2024)

5.4 Etablissements publics

Il particulièrement intéressant de recenser les établissements publics sensibles. Les établissements sensibles sont des établissements susceptibles d'accueillir des personnes sensibles, personnes âgées, malades ou dépendantes, jeunes enfants ou femmes enceintes.

□ Echelle communale

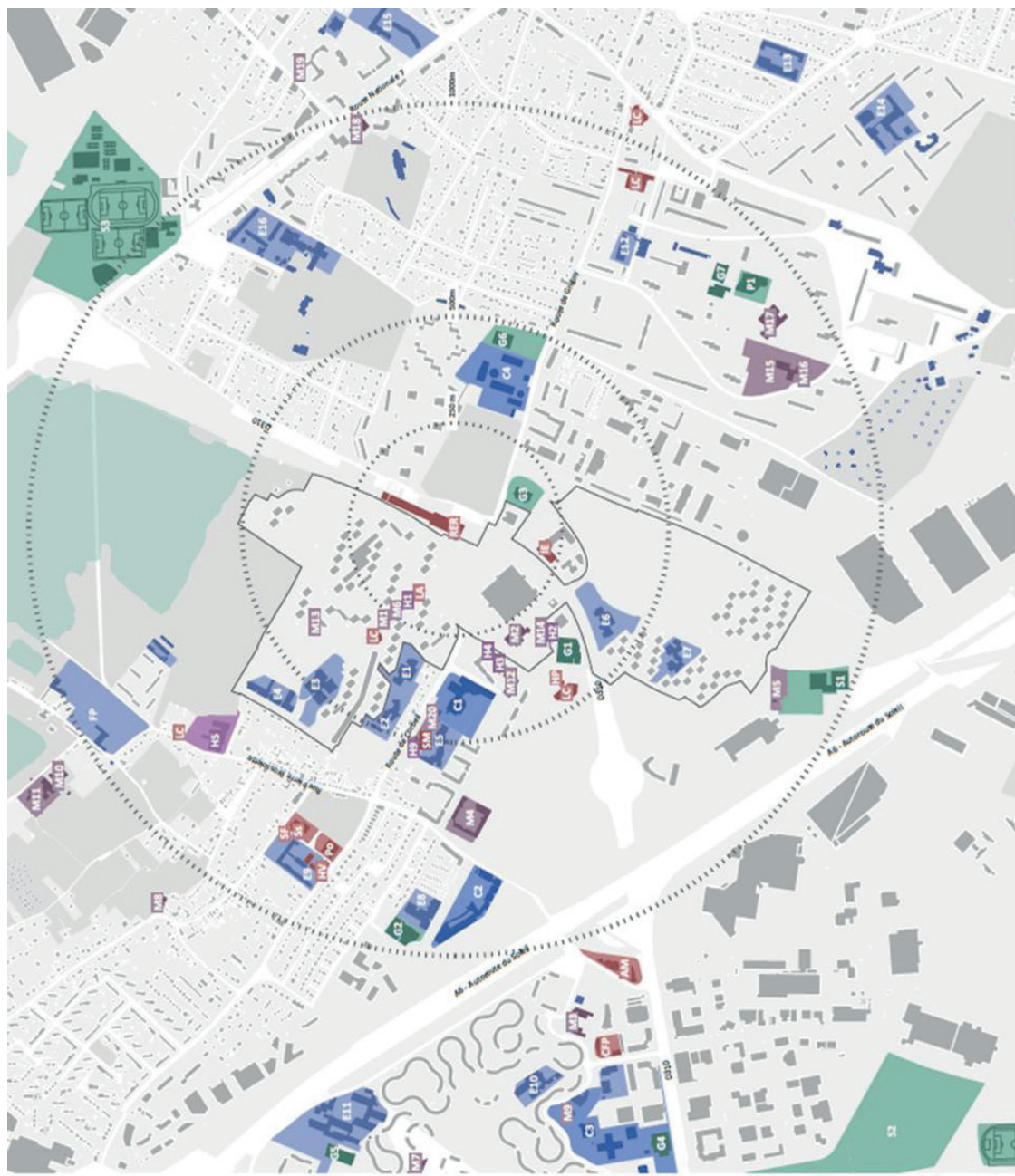
La commune de Grigny est dotée de différents équipements à vocation publique :

- 3 stades ;
- 2 postes ;
- 1 maison de retraite ;
- 3 collèges ;
- 3 complexes sportifs ;
- 1 piscine ;
- 15 écoles maternelles ;
- 8 écoles élémentaires.

□ Echelle de la zone d'étude

Au sein du périmètre rapproché du projet, on trouve notamment :

- Un complexe sportif ;
- 3 écoles élémentaires ;
- 6 écoles maternelles.



- Équipements scolaires
- E1 G scolaire Elsa Triolet/Gérard Philippe
- E2 G scolaire Cendillon/Chapeton Rouge
- E3 G scolaire Belle au Bois Dormant/Petite Sirène
- E4 G scolaire Aubrac/Charpak
- E5 G scolaire Jean Moulin
- E6 G scolaire Langevin/Perrin
- E7 G scolaire Chat Bonté/Petit Poucet
- E8 G scolaire Angela Davis/Dulcie September
- E9 G scolaire Tilleuls / Gabriel Péri
- E10 G scolaire Aimé Césaire / Minotaur
- E11 G scolaire Buffle / Aurouche / Pegase
- E12 Groupe scolaire du Moulin à Vent
- E13 Ecole élémentaire Boulezouk
- E14 Ecole élémentaire la ferme du Temple
- E15 Groupe scolaire Le Centre
- E16 Ecole élémentaire Guerton
- C1 Collège Pablo Neruda
- C2 Collège Sonia Delaunay
- C3 Collège Jean Vilar
- C4 Collège Albert Camus
- Équipements sportifs
- G1 Salle des sports et de danses J.L. Henry
- G2 Gymnase ZAC Centre-Ville
- G3 Gymnase du Haricot
- G4 Gymnase du Labyrinthe
- G5 Gymnase du Méridien
- G6 Gymnase Albert Camus
- G7 Gymnase du Moulin à Vent
- P1 Piscine René Touzin
- S1 Stade de Tennis des Chaulais
- S2 Stade Jean Misud
- S3 Stade Emile Gagneux
- Équipement socio-culturels
- M1 Médiathèque Pablo Picasso
- M2 Centre culturel Sidney Bechet
- M3 Conservatoire à Rayonnement Communal
- M4 Ateliers d'arts plastiques - la Ferme Neuve
- M5 Maison de quartier des Tuilleries
- M6 Maison de quartier Pablo Picasso
- M7 Maison de quartier Marie Curie
- M8 Maison de quartier du Village
- M9 Maison des associations
- M10 Centre de Loisirs du Clotay
- M11 Maison des enfants et de la nature
- M12 Espace jeunes Henry Barbusse
- M13 Espace jeunes Vlainnick
- M14 Service jeunesse
- M15 Conservatory Olivier Messiaen
- M16 Médiathèque Elsa Triolet
- M17 Centre Culturel Robert Desnos
- M18 Maison des Jeunes et de la Culture
- M19 Bibliothèque Raymond Queneau
- M20 Programme de réussite éducative
- FP La Ferme pédagogique Saint-Lazare
- Équipements sanitaires
- H1 PMI Grigny2
- H2 Pôle Santé Saint Euphrasy
- H3 Centre Hospitalier Barthélémy Durand
- H4 Centre de Soins L'Imagerie
- H5 Maison de retraite Le Bois Joli
- H6 Maison de retraites Colette
- H7 Résidence du Portier de l'Arbalète
- H8 Maison de la petite enfance
- H9 Croix-Rouge française
- Autre équipement
- HV Hôtel de ville
- SF Salle des fêtes
- HP Hôtel de police
- Po La Poste
- CFP Centre de Formation et de Professionnalisation
- SS Sécurité sociale C.P.A.M.
- GIP Groupement d'intérêt public
- IE Initiative emploi - Mission économique
- AM Ateliers municipaux
- LA Local associations
- LC Lieu de culte
- SM Serres municipales



Figure 80 - Localisation des équipements et établissements sensibles (Source : diagnostic urbain, mars 2018)



L'ESSENTIEL – ETABLISSEMENTS PUBLICS

Plusieurs établissements recevant du public sensible sont présents sur le site de Grigny 2 (un complexe sportif, écoles maternelles et élémentaires).

5.5 Patrimoine culturel et historique

5.5.1 Monuments historiques

En France, le classement comme monument historique est une servitude d'utilité publique visant à protéger un édifice remarquable de par son histoire ou son architecture. Cette reconnaissance d'intérêt public concerne plus spécifiquement l'art et l'histoire attachés au monument.

Les monuments historiques remarquables sont classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques de France. Quel que soit leur statut, ils bénéficient d'un rayon de protection de 500 m dans lequel les règles d'urbanisme sont strictes et surveillées par l'Architecte des Bâtiments de France. Les Architectes des Bâtiments de France émettent un avis sur tous les projets à l'intérieur des périmètres de protection : aussi bien constructions que réhabilitations ou aménagement extérieurs. Cet avis est fondé sur la nécessité de préserver les abords des monuments historiques pour ne pas nuire à leur mise en valeur.

□ Echelle communale

La commune de Grigny ne compte aucun monument historique, sites classés/inscrits ou AVAP sur son territoire. Le monument historique le plus proche se trouve sur la commune de Viry-Châtillon.

5.5.2 Sites inscrits et classés

Le titre IV du Livre troisième du code de l'environnement et notamment des articles L341-1 à L341-15 prévoit deux niveaux de classement.

- Le classement proprement dit constitue une protection forte, les sites classés ne pouvant être détruits ou modifiés qu'avec l'agrément du ministre de tutelle.
- L'inscription est une protection plus souple.

Dans tous les cas, toute opération d'aménagement touchant un site est soumise à autorisation pour les sites classés ou à déclaration avec avis de l'inspecteur et de la commission des sites pour les sites inscrits.

□ Echelle communale

Aucun site inscrit ou classé n'est recensé sur la commune de Grigny.

Le site le plus proche est le site inscrit des Rives de la Seine.

5.5.3 Aires de mise en valeur et l'architecture et du patrimoine

En France, une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) était un dispositif ayant pour objet d'assurer la protection du patrimoine paysager et urbain et de mettre en valeur des quartiers et sites à protéger pour des motifs d'ordre esthétique ou historique en exprimant l'ambition d'améliorer la notion de champ de visibilité (« périmètre de 500 m » aux abords d'un monument historique) en lui substituant un « périmètre intelligent ».

Le 12 juillet 2010 les ZPPAUP ont été remplacées par les Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Echelle communale

La commune de Grigny n'est pas concernée par une AVAP. L'AVAP la plus proche se situe sur la commune de Draveil.

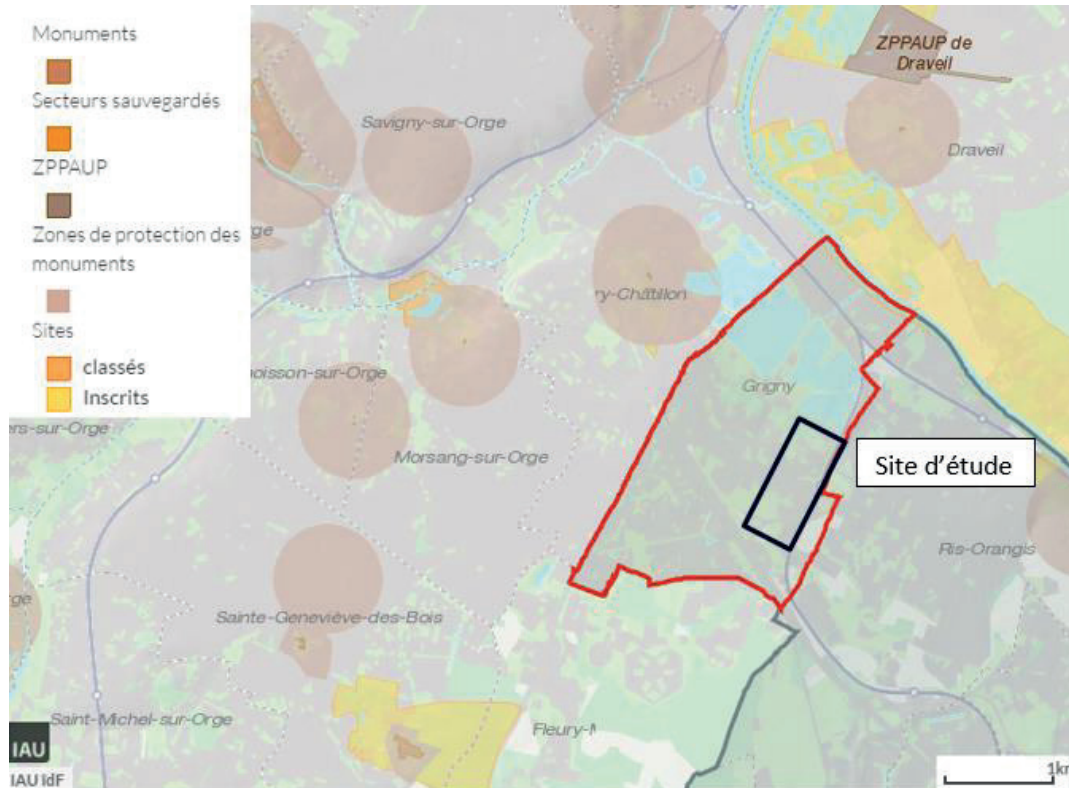


Figure 81 - Monuments historiques, sites classés/inscrits et AVAP (Source : IAU)

5.5.4 Sites archéologiques

Les Services Régionaux de l'Archéologie sont chargés d'établir la carte archéologique nationale, identifiant la sensibilité archéologique des zones concernées par l'aménagement du territoire.

Echelle communale

D'après l'atlas des patrimoines, sur la commune de Grigny, aucune zone de sensibilité archéologique n'a été identifiée.



L'ESSENTIEL – PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

La commune de Grigny n'est concernée par aucun monument historique, sites classés/inscrits, ni AVAP. La zone n'est pas concernée par une sensibilité archéologique.

5.6 Paysage

5.6.1 Le paysage à l'échelle territoriale

La base de données des Unités paysagères de la région d'Île-de-France s'inscrit dans la lignée des travaux visant à identifier et décrire les paysages, amorcés notamment avec les Atlas de paysages et les inventaires réalisés par les Départements, les Parcs naturels régionaux, les pays et autres intercommunalités, et encouragés plus récemment par la Convention européenne du paysage, qui invite chaque État signataire – dont la France – à identifier et qualifier ses paysages.

Une première version de la carte issue de cette base de données a été publiée sous le nom d'entités fonctionnelles et paysagères dans le Schéma Directeur de la Région d'Île-de-France, adopté par délibération du Conseil régional le 25 septembre 2008 (SDRIF, pages 118-119).

Ce travail a été mis à jour et complété en fonction des révisions de charte et des extensions de périmètres réalisés par les Parcs Naturels Régionaux, ainsi que par les éditions plus récentes d'atlas départementaux des paysages (Seine-et-Marne). Ces découpages présentent des unités de taille équivalente ou inférieure à celles de la carte réalisée pour le SDRIF, et l'actualisation s'est efforcée, dans la mesure du possible, de rapprocher le découpage régional de ces découpages locaux.

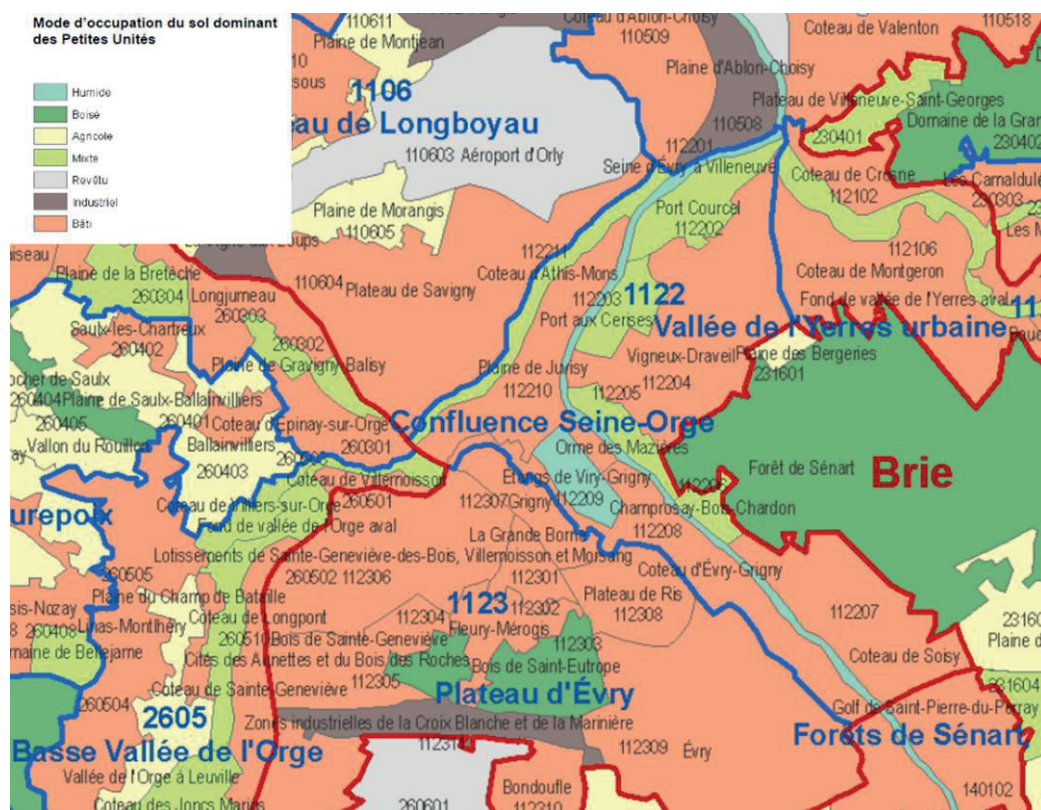


Figure 82 - Mode d'occupation du sol dominant des petites unités (source : IAU IDF)

□ Echelle de la zone d'étude

Grigny 2 s'insère au sein de l'Agglomération de Paris entre les grandes unités paysagères d'Île de France de la confluence Seine-Orge, une grande vallée urbaine au nord-est et le Plateau urbain d'Évry au sud-ouest.

La confluence Seine-Orge fait partie des grandes vallées urbaines. Celles-ci se caractérisent par de fortes densités de population et le plus souvent par une importante activité fluviale. Les rives des cours d'eau sont le plus souvent urbanisées ou industrialisées, mais quelques espaces ouverts demeurent. Les coteaux qui dominent le fond de vallée ménagent de nombreux points de vue et élargissent le champ visuel.

La grande unité des plaines ou plateaux urbains dont fait partie le plateau d'Évry se caractérise par de grandes unités majoritairement urbanisées au relief peu marqué, pouvant être situés en position dominante (plateau) ou non (plaine).

La zone se divise en plusieurs sous-unités :

- Coteau d'Évry-Grigny (confluence Seine-Orge) : cette unité concerne le nord du secteur des sablons et le bois de l'Arbalète. Elle surplombe l'unité des étangs de Viry-Grigny
- Grigny (Plateau d'Évry) : cette unité inclut la majeure partie du secteur des Sablons et le secteur Barbusse
- Plateau de Ris (Plateau d'Évry) : cette unité inclut le secteur des Tuileries.

Le périmètre occupe une position territoriale particulière à l'articulation des espaces naturels attenants aux lacs de l'Essonne, au Bois de Saint-Eutrope et à l'Arc Sud projeté sur Ris-Orangis.

5.6.2 Un paysage urbain

□ Echelle du projet

Dans le cadre de l'étude urbaine menée par l'Atelier Xavier Lauzeral, a été réalisée une approche éco-paysagère sur l'emprise de l'ORCOD IN Grigny 2.

L'espace de Grigny 2 se caractérise par une diversité d'ambiances et une variété d'échelles.

On note notamment une présence visuelle forte des coteaux boisés, sur lesquels sont implantés les bâtiments les plus hauts du **secteur des Sablons**. Ces hauts bâtiments rendent ce quartier visible depuis le bord de Seine (RN 7) et les coteaux en rive droite et depuis les grandes infrastructures ceinturant le quartier. Ce secteur présente également des ouvertures vers l'extérieur avec des points de vue panoramique orientés vers les étangs et la Seine au nord-est.

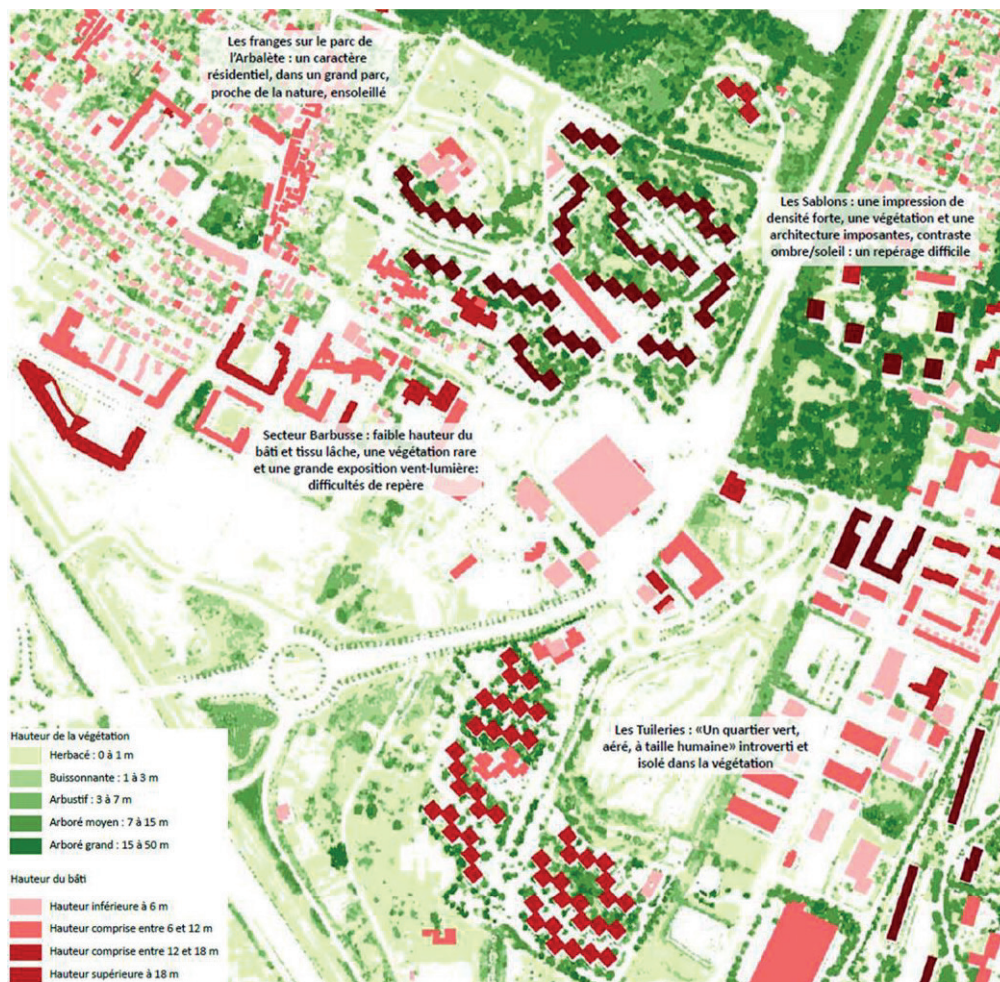


Figure 83 - Eléments d'approche environnementale territoriale (Etude urbaine)

La présence de secteurs densément plantés en grande proximité du bâti, renforcent une impression de confinement dans le secteur des Sablons et faussent l'impression d'une grande densité.

Le **quartier des Tuileries** se démarque par une échelle plus humaine avec une végétation arborée et des bâtiments présentant des hauteurs similaires et procurant une impression de quartier intégré vert à l'échelle humaine. Malgré le cadre de vie agréable et végétalisé, ce cadre reste peu propice aux usages de proximité de convivialité et de détente avec une majorité d'espaces verts non accessibles et une aire de jeu peu attractive et usagée.

Entre ces deux secteurs, la faible hauteur de construction du **secteur Barbusse** est accentuée par l'immensité des surfaces minérales, donnant l'impression d'espaces « flottant » à la structure peu lisible. Ce secteur se situe à une position d'interface en entrée de ville et de quartiers, à l'identité peu lisible et sans qualité urbaine. Il se démarque par l'absence d'espace public de convivialité, et notamment d'espaces verts, et cela malgré des usages quotidiens intensifs du fait de la présence de la galerie commerciale.

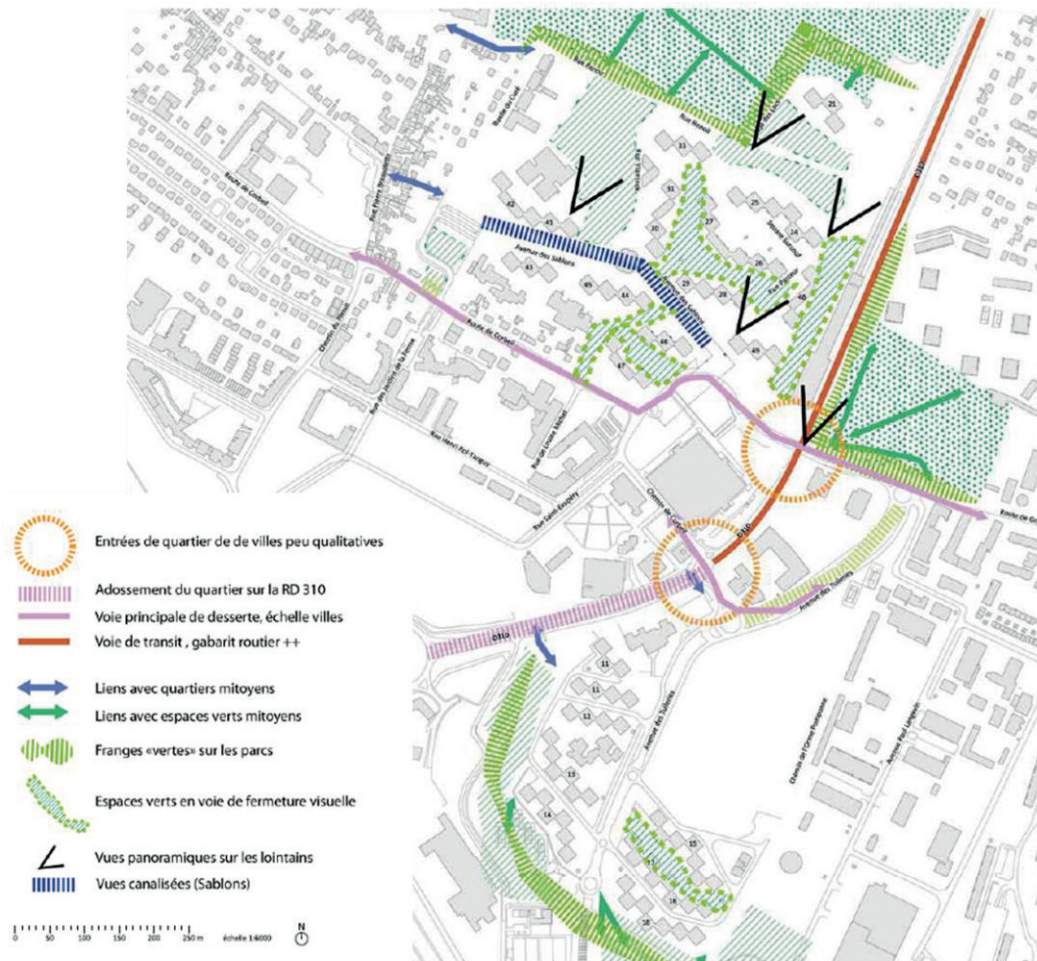


Figure 84 - Les franges et leur perméabilité visuelle (Source : Etude urbaine)

○ **Le bois de l'Arbalète et les étangs**

Une réflexion s'engage actuellement sur le bois de l'Arbalète et sa requalification pour les habitants des secteurs voisins. Des expertises complémentaires seront menées pour accompagner l'élaboration d'un projet notamment un inventaire faune-flore fortement détaillé.

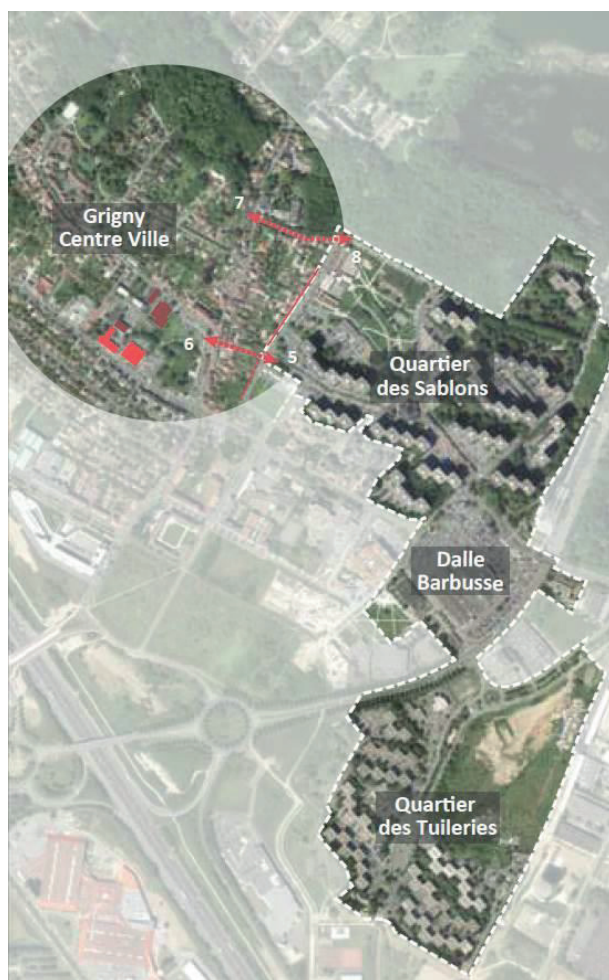


Figure 85 – Paysage et interconnexions avec le secteur « le bois de l'Arbalète et les étangs »

○ Le centre-ville

Le quartier est connecté à la rue Pierre Brossolette, axe historique de Grigny, et au centre-bourg par deux voies : la rue du Regard (actuellement fermée à la circulation des voitures) et la sente des Renards. De largeur réduite et très empruntée, cette dernière, qui s'apparente à un « sas » entre Grigny 2 et le centre-ville, semble suffire à son usage.

Elle marque une rupture typologique entre au nord des lots récemment bâtis de pavillons satisfaisants aux besoins locaux (AFUL) et au sud des arrières de parcelle inoccupés couvertes par le périmètre de la ZAC Centre-Ville.



5 - Le chemin des Renards depuis Grigny 2



6 - Le chemin des Renards depuis le centre ville



7 - La rue du Regard - Liaison piétonne depuis Grigny 2

Figure 86 – Paysage et interconnexions avec le secteur « Centre-Ville »

○ La ZAC centre-ville

L'ouverture récente de la ruelle du Curé a permis de ménager une connexion routière qui n'existait pas entre Grigny 2 et la route de Corbeil. La restructuration totale des écoles et des pavillons en cours d'acquisition en lien avec la recomposition des emprises leur faisant face côté pair de la rue, permettrait de redéfinir en profondeur cette interface par un adressage direct des Sablons sur la route de Corbeil.



1 - Les pavillonnaires sur la route de Corbeil



2 - La route de Corbeil cote pair (les serres et le jardin du pavillon)



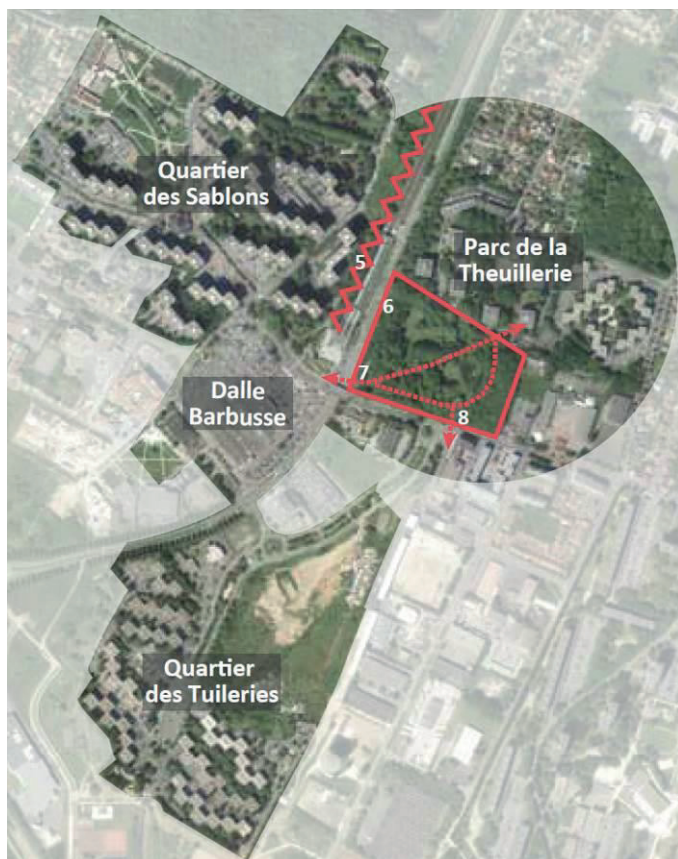
3 - L'accès piéton à Grigny 2 depuis la route de Corbeil

Figure 87 – Paysage et interconnexions avec le secteur « Cœur de ville » de la ZAC

Par ailleurs, la ZAC centre-ville vient profondément changer le paysage de Grigny avec cette création de lien urbain entre les deux quartiers Grande Borne et Grigny 2, et la disparition des réserves foncières et espaces résiduels en friche ou enherbés au profit de constructions avec notamment une programmation ambitieuse sur le cœur de ville (équipements, logements, commerces avec une grande surface alimentaire, cinéma).

○ Le parc de la Theuillerie

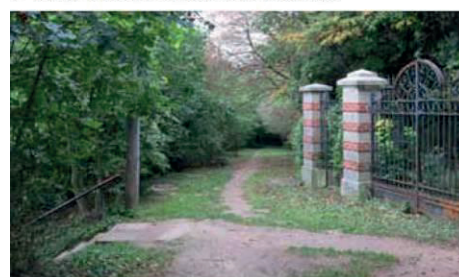
Le secteur Barbusse avec le passage en dénivelé de la RD310, le voisinage de la chaufferie, la ligne THT d'EDF et, dans une moindre mesure, le parc de la Theuillerie obèrent les possibilités de donner une qualité urbaine à la route de Corbeil entre Grigny et Ris-Orangis. Entre la gare du RER et le début de l'avenue des Tuileries, il y aura lieu de développer sur ce secteur particulièrement stratégique un projet urbain et paysager particulièrement ambitieux.



5 - La gare du RER, la ligne haut tension et la RD310



6 - Le mur d'enceinte du parc de la Theuillerie



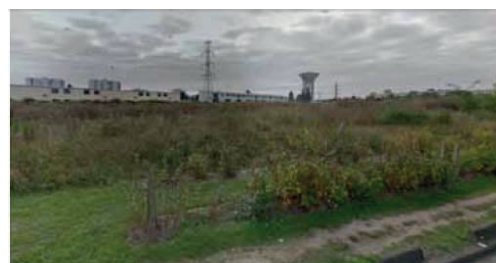
7 - L'accès au parc depuis la RD310

Figure 88 – Paysage et interconnexions avec le secteur « Parc de la Theuillerie »

○ La zone d'activités Terres Saint-Lazare

Le secteur de la Folie offre un important potentiel de développement, aujourd'hui contraint par son enclavement entre la RD310 et la limite communale avec Ris-Orangis (interface d'environ 700 m linéaire sans connexion possible).

Alors que la commune de Ris-Orangis a défini des objectifs ambitieux dans son PADD (Arc Sud) et qu'elle souhaite voir évoluer la zone d'activité des Terres Saint Lazare, il y a lieu de s'inscrire dans le prolongement des réflexions d'échelle intercommunale initiées dans le cadre de la récente consultation Europan.



1 - Le secteur de la Folie



2 - La zone d'activité Terres Saint-Lazare



3 - L'aqueduc et la ligne à haute tension depuis le secteur des Tuileries

Figure 89 – Paysage et interconnexions avec le secteur de « la zone d'activité Terres Saint-Lazare »

L'Orme Pomponne

Si la situation d'enclavement des Tuileries n'est pas nécessairement perçue par les habitants comme négative (moins de circulation préservant la quiétude des habitants), son désenclavement doit aussi être considéré en regard de ses voisinages et de leurs possibles mutations. Scindé en deux par la trémie du RER, enclavé par l'A6 et les entrepôts logistiques sur Ris-Orangis, peu accessible depuis le quartier clôturé des Tuileries, l'Orme Pomponne pourrait contribuer à une meilleure valorisation de l'extrémité sud de la ZAC Centre-Ville.

D'une façon plus générale, c'est l'ensemble du secteur des Tuileries, qui mieux connecté à la ZAC centre-ville par le secteur des Chaulais et en lien avec une recombinaison des terres Saint Lazare pourrait contribuer à conforter le développement de la ZAC Centre-Ville.



5 - L'accès au terrain de l'Orme pomponne depuis le Tuileries



6 - Le terrain de l'Orme pomponne



7 - L'accès au stade de tennis Les Chaulais

Figure 90 – Paysage et interconnexions avec le secteur de « l'Orme pomponne »



L'ESSENTIEL – PAYSAGE

La grande unité des plaines ou plateaux urbains dont fait partie le plateau d'Evry se caractérise par de grandes unités majoritairement urbanisées au relief peu marqué, pouvant être situés en position dominante (plateau) ou non (plaine).

L'espace de Grigny 2 se caractérise par une diversité d'ambiances et une variété d'échelles.

Notamment, on note une présence visuelle forte des coteaux boisés, sur lesquels sont implantés les bâtiments les plus hauts du secteur des Sablons.

- Le quartier des Tuileries se démarque par une échelle plus humaine avec une végétation arborée et des bâtiments présentant des hauteurs similaires et procurant une impression de quartier intégré vert.
- Le bois de l'Arbalète et les étangs constituent un prolongement naturel des espaces récréatifs du parc Coteau Vlaminck.
- Le secteur Barbusse avec le passage en dénivelé de la RD310, le voisinage de la chaufferie, la ligne EDF et dans une moindre mesure le parc de la Theuillerie imposent de travailler sur la qualité urbaine à donner à la route de Corbeil entre Grigny et Ris-Orangis.

5.7 Déplacements, voies de communication et trafic routier

5.7.1 Voies de déplacement

5.7.1.1 Voies routières

□ Echelle communale

Le territoire de Grigny est traversé par de nombreux axes de communication.

Deux axes routiers majeurs suivent aussi le cours du fleuve, le plus proche des berges, l'ancienne route nationale 7 (N7) dite, « Route Nationale ».

Sur le coteau, l'**autoroute A6** est directement accessible via un échangeur autoroutier. Ils sont reliés par la route départementale 310 qui constitue un boulevard urbain entre le quartier du lac, le centre-ville et la Grande Borne. Au nord, la route départementale 931 s'écarte de la RN 7 pour suivre les quais de Seine.

L'autoroute A6 compte plus de 130 000 véhicules par jour à proximité de Grigny et la D310 en compte environ 13 000 avec une forte proportion de poids lourds (données départementales, 2015).

□ Echelle de la zone d'étude

Le site de Grigny 2 est plus particulièrement concerné par la **départementale RD 310** qui le traverse entre le secteur Barbusse et celui des Tuileries.

L'autoroute **A6** passe au sud de Grigny 2.

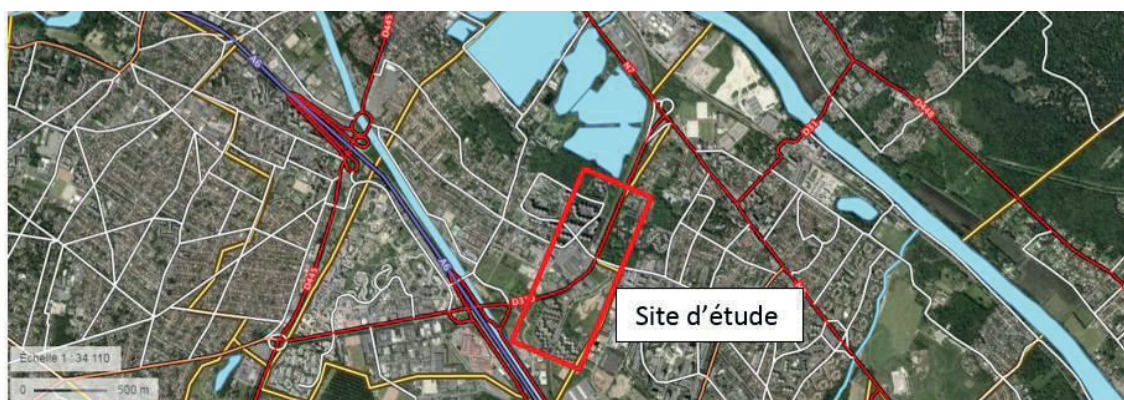


Figure 91 - Axes routiers de la commune de Grigny (Source : Géoportail)

Conçu au début des années 70 pour accueillir les salariés des grandes entreprises implantées sur un vaste territoire allant jusqu'à l'aéroport d'Orly voire Paris, directement connecté à l'A6, l'urbanisme de Grigny 2 est conçu pour la voiture. Fonctionnel et efficace, il connecte de la façon la plus rationnelle qui soit le logement aux grandes infrastructures de déplacement (doubles voies à sens unique, croisements aménagés de ronds-points,

stationnement en pied d'immeuble ou en parking silo, cheminements piétons en cœur d'îlot conduisant aux équipements, ...).

5.7.1.2 Voies navigables

La Seine qui borde la frontière nord-est de Grigny est permet un transport de marchandises grâce à la présence d'un port fluvial dans la commune voisine de Viry-Châtillon.

5.7.1.3 Voies aériennes

L'aéroport le plus proche de Grigny est l'aéroport d'Orly situé à environ 6 km du projet. Le projet est situé hors des servitudes aéronautiques liées à la présence de cet aéroport. Il n'est donc pas situé sur la trajectoire des décollages et atterrissages de l'aéroport d'Orly.

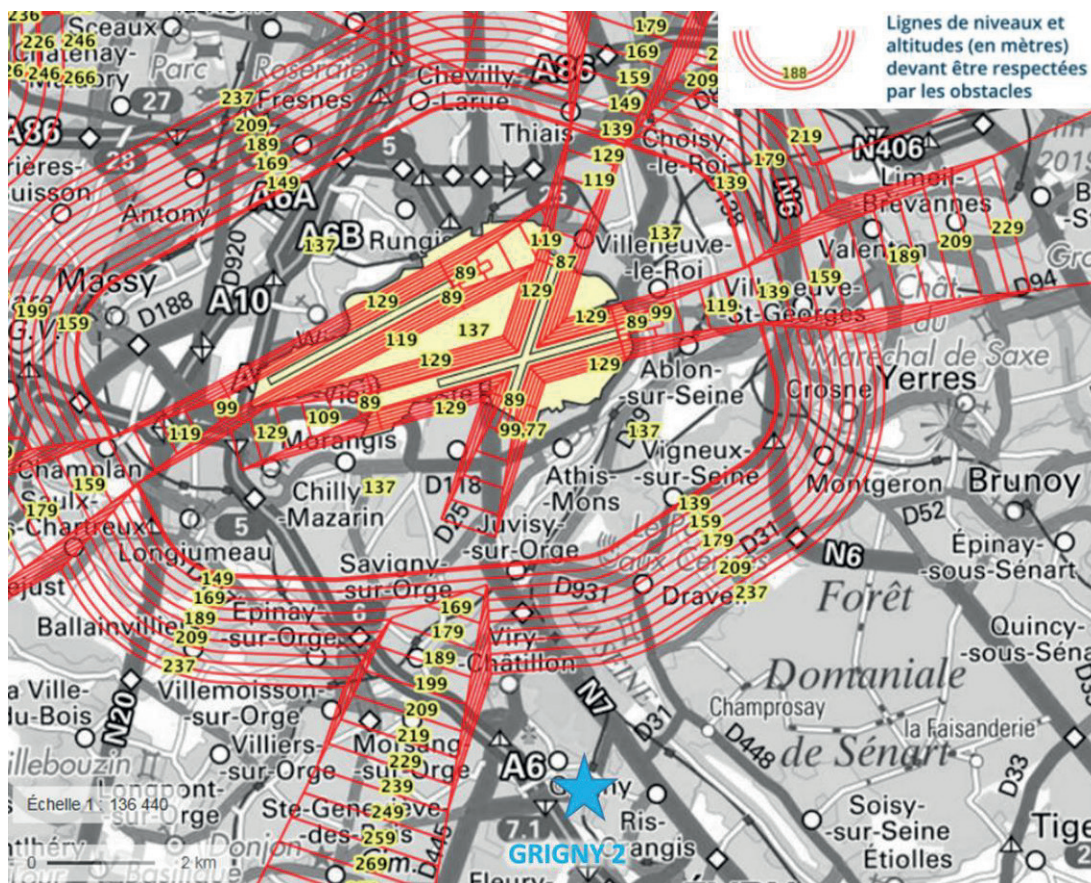


Figure 92 - Emplacement de l'aéroport d'Orly et servitudes aéronautiques (Source : Géoportail)

5.7.2 Stationnement

Le stationnement est un enjeu sur le territoire de Grigny 2.

La situation des parkings souterrains de la copropriété est délicate avec de nombreux impayés, des dysfonctionnements de gestion et une offre sous utilisée et peu sécurisée.

Les données d'équipement des ménages (données INSEE 2016) sont précisées ci-dessous :

Tableau 30 : Données d'équipement des ménages, données INSEE, 2016 (Source : Etude de stationnement Stratégies de gestion, Novembre 2020)

Libellé de l'IRIS	Motorisation des ménages (nombre de véhicules par ménage)	Equipement des ménages en parking privés (% de ménages équipés)	Nombre de véhicules des ménages par IRIS	Nombre de places résidentielles des ménages par IRIS	Déficit théorique de stationnement résidentiel par IRIS
Grigny II.T1	1,50	96%	1358	864	493
Les Sablons Sud	0,94	32%	830	281	549
Grigny II.T2-Square Surcouf	0,75	21%	1198	333	864

Secteur Sablons / Barbusse

Les besoins actuels pour Sablons et Barbusse (3952 logements) sont estimés à **1858 places**. L'offre est de 2623 places (dont 742 places privées, 1389 publiques, et 492 places privées en souterrain). L'occupation du stationnement de surface du secteur Sablons-Barbusse est de 84% et 765 places demeurent non occupées. 1858 places sont occupées la nuit.

Le stationnement extérieur de proximité est très sollicité aux Sablons- Barbusse, en particulier en pied d'immeuble et dans les parkings publics situés à proximité de la gare (seules 182 places - les plus éloignées des habitations - sur 1 399 places de surface publiques et privées, demeurent non occupées la nuit).

Le stationnement souterrain, non sécurisé, est déserté. Le T80 est utilisé que partiellement (environ 70 places sur 492). Le T81 et le T83-84 de 1 102 places sont inutilisables.

La balance des places de proximité est réalisée grâce au parking Barbusse dont les places de surface publiques bien situées, à proximité de la gare sont les plus sollicitées. La partie privée avec barrière d'accès est moins occupée.

Le stationnement préférentiel à Grigny est un stationnement sécurisé (visible, en extérieur, à proximité du domicile ou par défaut sur des secteurs fréquentés).

SITUATION ACTUELLE	OFFRE	OCCUPATION	DIFFERENTIEL
Privé en surface	742	647	95
Public en surface	1389	1141	248
Privé n ouvrage	492	70	422
TOTAL	2623	1858	765

SITUATION ACTUELLE	OFFRE	OCCUPATION	DIFFERENTIEL
Privé	996	699	297
Public	300	209	91
TOTAL	1296	908	388

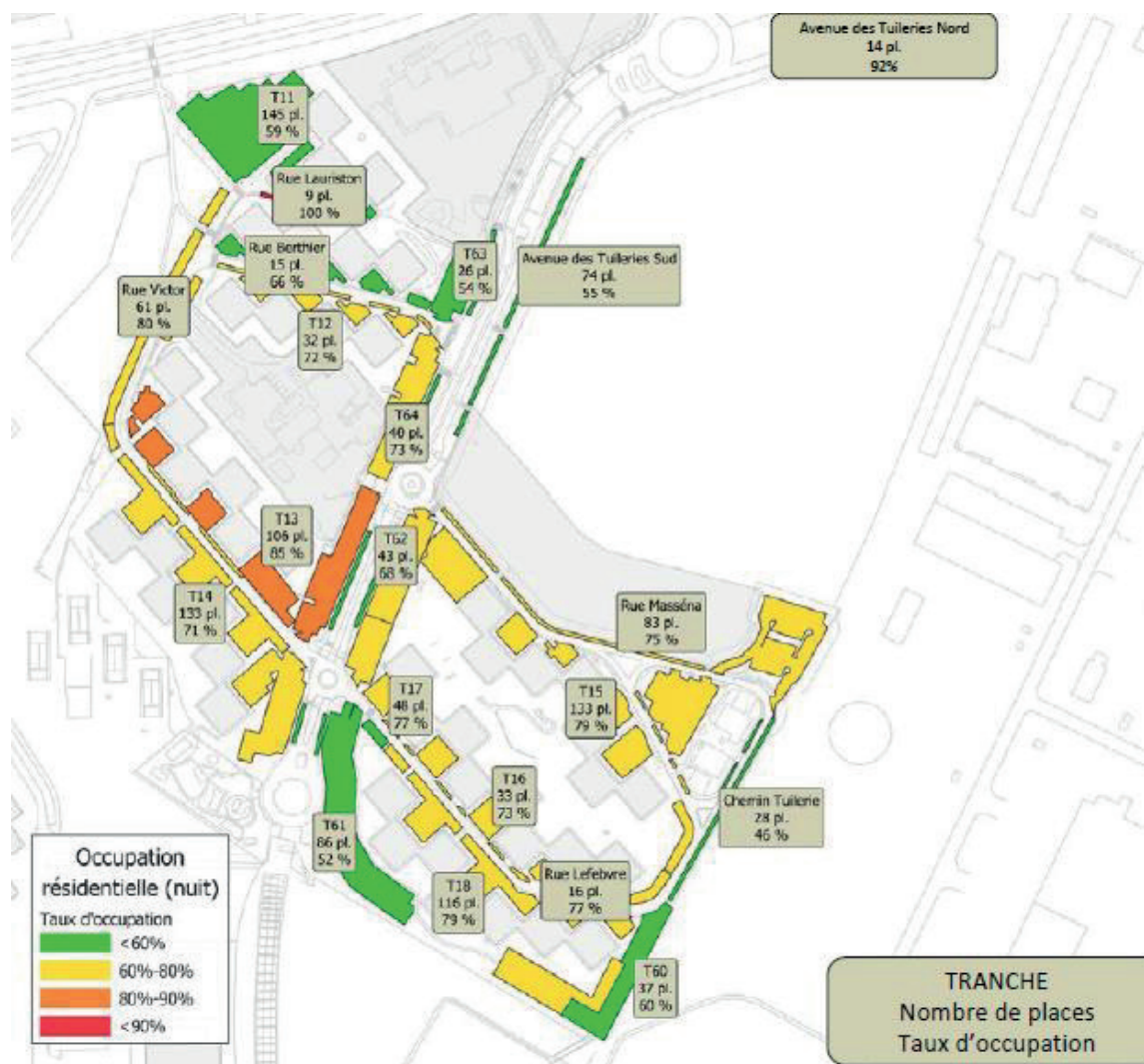


Figure 94 : Occupation résidentielle (nuit) sur le secteur Tuileries (Source : Atelier Xavier Lauzeral architectes urbanistes, Rapport de Phase 3, Approfondissement du scénario, 2019)

5.7.3 Trafic routier

Une étude trafic a été réalisée par CDVIA en juin 2020 afin d'analyser l'impact sur les déplacements du projet ORCOD-IN Grigny 2. Le rapport de l'étude est disponible dans son intégralité en Annexe 7.



Voir Annexe 7 – Etude de circulation – CDVIA

Une campagne de comptages a été réalisée sur la zone d'étude afin de mesurer le volume et la répartition du trafic actuel. Cette campagne a été menée en complément de campagnes de comptages menées sur le secteur en 2014 et 2018.

Est présenté ci-dessous le plan récapitulatif la localisation et le type de comptages effectués.

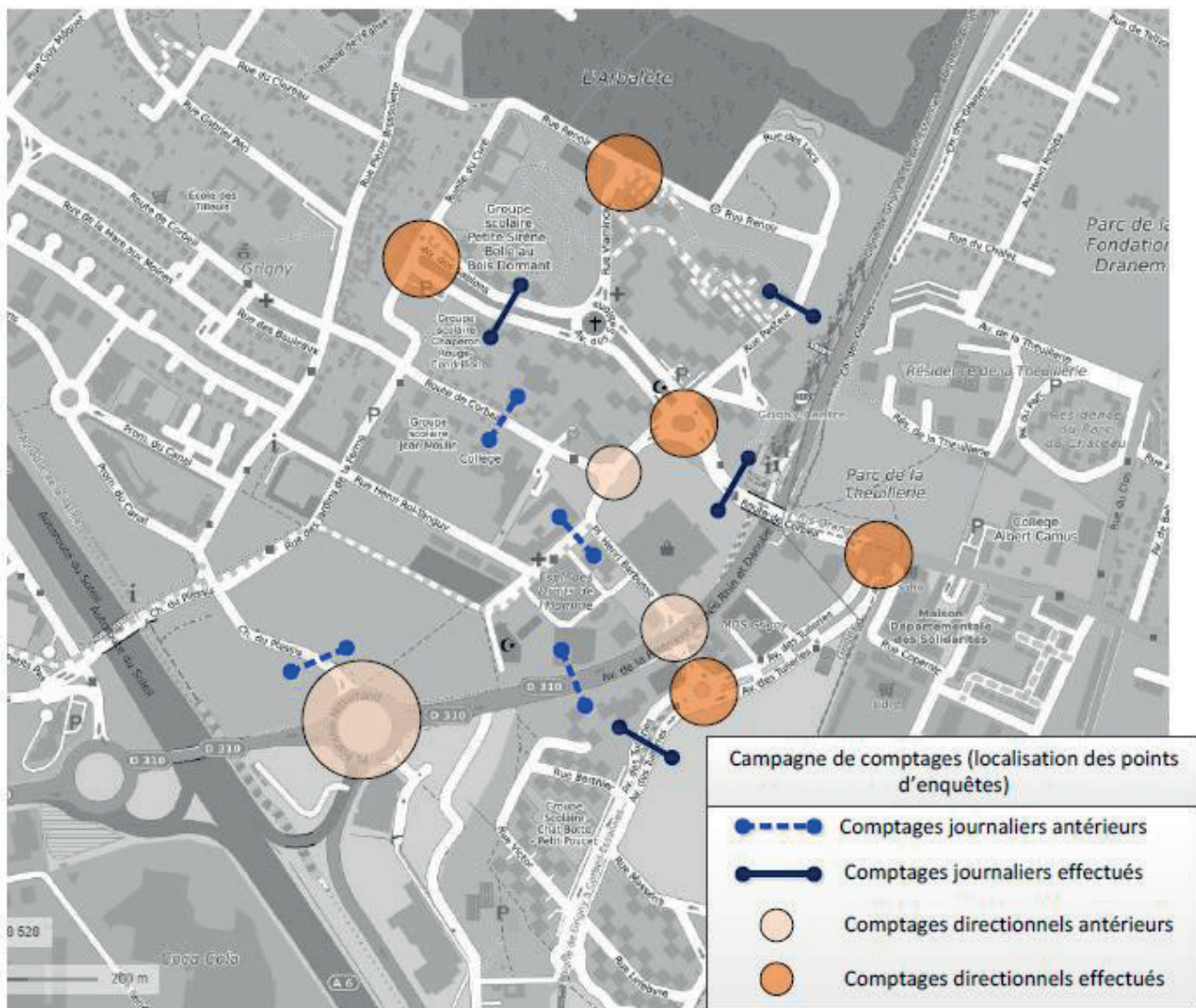


Figure 95 – Localisation des points d'enquête (CDIA, Etude circulation, 07/2020)

Les axes les plus empruntés sont les suivants :

Tableau 31 : Les axes les plus empruntés au sein du quartier Grigny 2 (Source : CDVIA, étude trafic 2020)

Axes routier	Nb de véhicules par jour	Trafic	Taux de poids lourds (%)
RD310	Entre 24 000 et 25 000	Fort	>3%
Route de Corbeil (accès au centre- ville et à la gare RER)	Entre 8 500 et 13 500	Fort	>5% à l'approche de la gare (bus compris)
Chemin du Plessis (accès au centre- ville)	Entre 7000 et 8000	Moyen	Entre 2 et 3%

Les autres voiries servent à une desserte plus locale et sont par conséquent moins circulés. Les carrefours structurant de la zone sont localisés dans la carte ci-après.

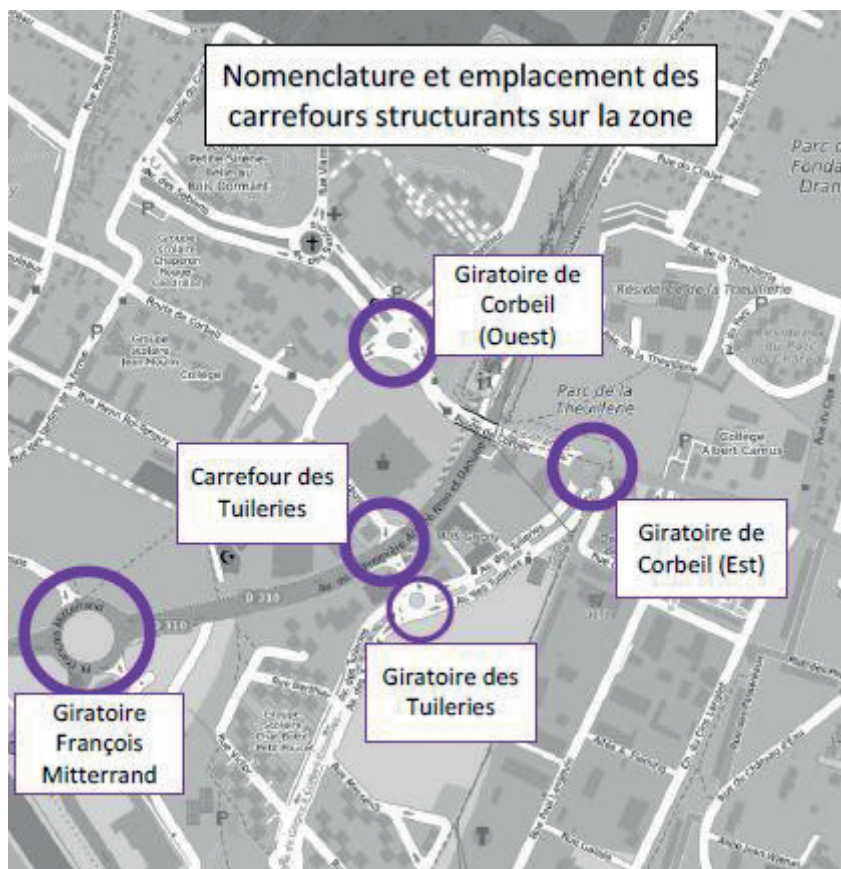


Figure 96 : Nomenclature et emplacement des carrefours structurants sur la zone (Source : CDVIA, Etude circulation, 2020)

5.7.2.1 Comptages directionnels aux heures de pointe

L'unité utilisée pour le calcul de capacité des carrefours est l'Unité de véhicule particulier (UVP) où :

- 1 véhicule particulier = 1 UVP
- 1 poids-lourd = 2 UVP
- 1 deux roues motorisées = 1/3 UVP

Sont présentés dans les figure suivantes les modélisations en UVP/heure.

- ▷ Heure de pointe du matin